

VILLE DE SCEAUX
CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
27 septembre 2023

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 8 décembre 2023

Table des matières

Table des matières

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	5
II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	5
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM.....	5
IV- HOMMAGE À MADAME CHANTAL BRAULT.....	6
V- INSTALLATION D’UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE AU DÉCÈS D’UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL.....	8
VI- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2023.....	8
VII- ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET REPRÉSENTATION DE LA VILLE.....	9
Élection du 9 ^e adjoint au maire.....	9
Désignation d’un représentant au conseil de territoire Vallée sud Grand Paris.....	10
Désignation d’un membre du conseil municipal au sein :.....	11
○ du conseil d’administration du collège et lycée Lakanal ;.....	11
○ du conseil d’administration du collège et lycée Marie-Curie :	12
○ du conseil d’administration de la faculté Jean Monnet :	12
○ de la commission locale d’information du commissariat à l’Énergie Atomique (CEA) de Fontenay-aux-Roses ;.....	13
○ du centre social et culturel des Blagis :.....	14
○ de l’Animathèque-MJC :	15
○ de l’association IFGP (Institut français de Gouvernance Publique) :.....	16
VIII- TRANSITIONS.....	17
Approbation de la convention relative à la mise en œuvre d’actions et d’installations de production et de distribution d’énergie géothermique sur les communes de Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bourg-la- Reine.	17
Approbation des principes du budget participatif de la transition écologique.....	30
Approbation du renouvellement du dispositif d’aide à l’achat d’accessoires sécurisant et facilitant la pratique du vélo au quotidien.	40

IX- RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES.....	44
Approbation du plan d'action en matière de relations internationales.....	44
Candidature au label Ville Européenne.....	52
Versement d'une contribution au FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) dans le cadre de la mobilisation pour les victimes des séismes au Maroc.	55
X- HABITAT.....	58
Réalisation de logements sociaux résidence des Mésanges-attribution d'une subvention à Seqens.	58
XI- ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	61
Pouvoirs du maire-délégation du conseil municipal – complément.	61
Société publique locale la cuisine près de chez nous-communication du rapport relatif à l'exercice 2022.	64
Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux – fixation des taux et application de la majoration liée au chef-lieu de canton.	65
XII- RESSOURCES HUMAINES.....	68
Prestations sociales en faveur du personnel : allocation enfant handicapé.	68
Création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la Ville.....	68
Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médicosociale, culturelle, police municipale et animation – précisions relatives aux postes fonctionnels de directeur général des services et de directeur général adjoint des services.	72
XIII- AFFAIRES FINANCIÈRES.....	73
Budget ville – exercice 2022 – approbation de la décision modificative n° 2.....	73
XIV- VŒUX ET MOTIONS PROPOSÉS PAR LES GROUPES D'ÉLUS.....	74
Motion d'intérêt général en faveur de la réduction de la taxe foncière pour les propriétaires engagés dans la rénovation énergétique.	74
Vœu de Sceaux Ensemble à destination de Hauts-de-Seine Habitat, afin d'obtenir confirmation de la réalisation des travaux de rénovation des locaux du CSCB aux Blagis.....	80
XV- QUESTIONS DIVERSES.....	84
XVI- COMMUNICATIONS DU MAIRE.....	84

XVII- DÉCISIONS DU MAIRE	85
XVIII- QUESTIONS ORALES.....	86
Question orale de M. Fabrice BERNARD	86
Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES	88
Question orale de M. Philippe SZYNKOWSKI.....	90
Question orale de Mme Liliane WIETZERBIN	92

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 36 sous la présidence de Philippe Laurent.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le maire

Mes chers collègues, merci de bien vouloir prendre place. Je demande à M. Touny de procéder à l'appel.

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Théophile TOUNY

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Florence Presson
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Christian Lancrenon
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Annie Bach
- ✓ Sabine Ngo Mahob
- ✓ Théophile Touny
- ✓ Sakina Bohu (jusqu'à 23 h 25)
- ✓ Emmanuel Goujon (jusqu'à 00 h 46)
- ✓ Axelle Poullier
- ✓ Numa Isnard (jusqu'à 00 h 40)
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Corinne Deleuze
- ✓ Konstantin Schallmoser
- ✓ Catherine Palpant
- ✓ Nadine Lacroix

- ✓ Jean-Christophe Dessanges
- ✓ Christiane Gautier (jusqu'à 22 h 45)
- ✓ Xavier Tamby (jusqu'à 23 h 44)
- ✓ Maud Bonté
- ✓ Fabrice Bernard
- ✓ Philippe Szykowski
- ✓ Liliane Wietzerbin

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Frédéric Guermann, en retard, bloqué dans le RER (jusqu'à 19 h 50)
- ✓ Hugues Ossart, en retard, bloqué dans le RER (jusqu'à 19 h 50)

IV- HOMMAGE À MADAME CHANTAL BRAULT

M. le maire

Merci, Monsieur Touny. Le quorum est atteint.

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, en ouverture de la première séance du conseil municipal de Sceaux qui se tiendra en l'absence de Chantal Brault depuis 28 ans, je souhaite évoquer ici son souvenir et rappeler son très important apport à notre vie municipale et, à travers cela, à l'ensemble de notre ville et à ses habitants.

L'émotion suscitée par son départ soudain, le 11 août dernier, a été partagée par de très nombreux Scéennes et Scéens. Beaucoup nous en ont fait part de diverses manières. Le nombre très élevé de témoignages reçus, près d'un millier, et la teneur de ces témoignages montrent la place importante qu'occupait Chantal Brault dans la vie de la cité.

J'ai fait la connaissance de Chantal Brault dans le milieu des années 80, lorsqu'elle est devenue présidente de notre MJC. J'étais alors adjoint en charge des finances, puis de la culture. Nous sommes devenus de proches amis, ainsi qu'avec son mari Jean-Philippe, disparu voici deux ans.

Nous partageons les mêmes valeurs d'humanisme, le même attachement aux principes républicains, la même volonté de construire l'Europe, le même souci de la rigueur et de l'équité dans la gestion publique, la même conviction que la culture et l'éducation devaient constituer la priorité de l'action publique.

En 1995, Pierre Ringenbach, alors maire, a proposé à Chantal Brault de rejoindre le conseil municipal et lui a confié la délégation à la jeunesse. Le premier projet d'ampleur que Chantal Brault a mené à bien, malgré des oppositions déterminées, c'est la construction des studios de musique amplifiés à la MJC, devenus La Caisse claire, un considérable succès toujours présent. C'était le premier équipement de ce genre dans le sud du département.

Lorsqu'en 2001, je suis devenu maire, j'ai proposé à Chantal Brault d'être premier adjoint – Chantal tenait d'ailleurs beaucoup à l'utilisation du masculin pour les fonctions – premier adjoint qu'elle est restée jusqu'au 11 août dernier. Plus de vingt années de travail en commun au service de Sceaux et des Scéens, en totale loyauté, de combats politiques communs, de difficultés de tous ordres surmontés ensemble, de succès partagés aussi.

Chantal Brault s'est investie dans beaucoup de domaines importants pour notre ville et aussi au conseil régional d'Île-de-France, où elle a siégé de 2004 à 2010. Elle siégeait au conseil territorial de Vallée sud Grand-Paris et présidait à ce titre Vallée sud Emploi.

À Sceaux, Chantal Brault s'est investie dans les années 2000 dans l'action sportive et nous avons ensemble jeté les bases du schéma de rénovation des équipements sportifs de la ville, avec notamment la piscine et le site des Blagis.

Elle a porté la politique européenne de la ville. Elle a été très présente dans les jumelages et a fait vivre le devoir de mémoire avec cette volonté forte de partager et de transmettre aux enfants de Sceaux cet héritage, tout en portant la politique de la jeunesse avec de nombreuses initiatives, dont le défi de Sceaux, le dispositif Projeunes, la création des ateliers, là encore des réalisations toujours très vivantes aujourd'hui.

Chantal Brault était également très attachée à la représentation de notre ville dans nos cités scolaires et à la faculté Jean Monnet.

Plus récemment, elle avait pris en main la question de l'égalité femmes-hommes et filles-garçons avec un plan d'action ambitieux qu'elle avait su faire partager à toutes et à tous, et qui est en cours de mise en œuvre aujourd'hui.

Chantal Brault participait pratiquement à tous les comités de pilotage, que ce soit la construction et la rénovation de bâtiments, par exemple l'église Saint-Jean-Baptiste, ou les concertations que nous avons menées ensemble, notamment sur les Blagis, qui ont abouti à une feuille de route ambitieuse, partagée avec nos partenaires et en cours de mise en œuvre.

Chantal Brault avait cette capacité à écouter et à comprendre ce que souhaitaient et proposaient les habitants qui la créditaient d'ailleurs de cette qualité.

C'est sans doute dans le domaine de l'enfance et de l'école, domaines qu'elle a investis depuis dix ans au sein de l'équipe municipale, que Chantal Brault était aujourd'hui la plus connue.

En constante relation avec les enseignants et les services municipaux, attentive sur le fond et sur la complémentarité respectueuse entre la Ville et l'Éducation nationale, elle a animé les réflexions sur le concept de continuum éducatif et a entretenu un dialogue permanent entre tous les acteurs de la vie de l'enfant.

Présente sur tous les fronts, dans les crèches et les conseils d'école, toutes les familles de Sceaux la connaissaient, et d'abord les enfants. Les enfants de Sceaux, dont elle disait souvent : « Ils sont aussi tous mes enfants ». Les enfants le savaient et ils le lui rendaient bien.

Celles et ceux qui connaissaient Chantal Brault – et ils sont nombreux à Sceaux, comme dans tous les organismes où elle représentait notre ville – se souviendront de son énergie hors du commun, de la solidité de ses convictions, de son formidable engagement pour notre ville, de la connaissance fine de Sceaux et de ses habitants, de sa passion pour l'action publique, tout particulièrement auprès des enfants et des jeunes, et de son attachement très puissant au service public qu'elle manifestait en siégeant au comité social territorial.

Elle tenait une place très importante, une place majeure dans notre vie municipale par sa présence forte, attentive et exigeante.

Chantal Brault était depuis 2006 chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur. Elle était aussi une amie proche pour beaucoup d'entre nous, et pour moi en particulier. Elle va beaucoup manquer à notre ville, à notre équipe municipale, à notre administration, aux Scéens.

Chers collègues, je vous propose d'observer, en sa mémoire, une minute de silence.

Il est procédé à une minute de silence en hommage à Chantal Brault.

Je vous remercie.

V- INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE AU DÉCÈS D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL.

M. le maire

Notre ordre du jour prévoit maintenant l'installation d'un nouveau conseiller municipal.

Il s'agit en l'occurrence de M. Hugues Ossart, qui comme je l'ai dit tout à l'heure, rencontre des problèmes de RER, ce qui explique son retard ce soir.

VI- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2023.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations sur le procès-verbal de la séance du 22 juin 2023 ?

Je n'en vois pas.

Nous passons donc au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

Sceaux, le 27 septembre 2023

VII- ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET REPRÉSENTATION DE LA VILLE

Élection du 9^e adjoint au maire.

M. le maire

Nous abordons, chers collègues, un certain nombre de points qui concernent l'organisation du conseil municipal et la représentation de la ville.

Lors de sa première séance, après les élections municipales de 2020, le conseil municipal a décidé de fixer à neuf le nombre d'adjoints au maire.

Il vous est donc proposé d'élire un neuvième adjoint au maire étant entendu que, par le mécanisme normal des textes, chaque adjoint gagne un rang dans l'ordre du tableau.

Pour cette élection du neuvième adjoint, j'ai donc reçu la candidature de Mme Roselyne Holuigue-Lerouge.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mme Holuigue-Lerouge est désignée à l'unanimité neuvième adjoint au maire.

Applaudissements de la salle.

M. le maire

Je veux maintenant vous faire part des délégations que j'ai décidé d'attribuer aux élus, à la fois adjoints et conseillers municipaux délégués.

Comme vous le savez, l'élection des adjoints est évidemment du ressort du conseil municipal tandis que l'attribution des délégations est du ressort du maire. Celles-ci sont d'ailleurs attribuées sous la responsabilité et sous la surveillance du maire. Ce sont les termes du code général des collectivités territoriales.

Je vous donne donc communication de ces délégations.

- ✓ M. Jean-Philippe Allardi : culture, patrimoine, esthétique urbaine, campus urbain.
- ✓ Mme Florence Presson : transitions, économie circulaire et solidaire, concertation et participation citoyenne.
- ✓ M. Francis Brunelle : action sociale et santé publique.
- ✓ Mme Isabelle Drancy : finances et commande publique, jeunesse, égalité femmes- hommes et filles-garçons.

- ✓ M. Philippe Tastes : sport.
- ✓ Mme Sylvie Bléry-Touchet : attractivité économique et tourisme.
- ✓ M. Patrice Pattée : espace public et mobilités.
- ✓ Mme Monique Pourcelot : seniors, aidants et vie locale.
- ✓ Mme Roselyne Holuigue-Lerouge : logement, habitat et population.

Pour les conseils municipaux délégués :

- ✓ M. Christian Lancrenon : relations européennes et internationales et devoir de mémoire.
- ✓ M. Jean-Pierre Riotton : sécurité.
- ✓ Mme Annie Bach : famille et petite enfance.
- ✓ M. Frédéric Guermann : vie scolaire et périscolaire.

Voilà pour votre complète information.

Désignation d'un représentant au conseil de territoire Vallée sud Grand Paris.

M. le maire

Nous devons maintenant désigner un représentant de la ville de Sceaux au conseil de territoire Vallée sud Grand Paris.

Comme vous le savez, nous avons quatre représentants au conseil de territoire. Trois d'entre nous y siègent à l'heure actuelle : Mme Holuigue-Lerouge, M. Allardi et moi-même.

J'ai reçu la candidature de Mme Drancy.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

Je n'en vois pas.

Nous passons donc au vote sur la nomination de Mme Isabelle Drancy au conseil de territoire Vallée sud Grand Paris.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'unanimité des votants avec 27 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mmes Annie Bach, M. Emmanuel Goujon, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Xavier Tamby, Numa Isnard) ; 2 abstentions (M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin), le conseil a désigné

Mme Isabelle Drancy en qualité de conseillère territoriale supplémentaire au sein du conseil de territoire Vallée sud Grand Paris.

M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard ne participent pas au vote.

Merci et nous félicitons Mme Drancy pour son élection au conseil de territoire.

Désignation d'un membre du conseil municipal au sein :

M. le maire

Nous avons ensuite des désignations à effectuer au sein de différentes structures.

- **du conseil d'administration du collège et lycée Lakanal ;**

M. le maire

Pour la désignation d'un membre du conseil municipal au sein du conseil d'administration du collège et du lycée Lakanal, j'ai reçu la candidature de Mme Palpant.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

M. Tamby et M. Isnard ne portent également candidats.

Nous allons donc procéder au vote à bulletins secrets par urne et installer à cet effet le bureau de vote. Je crois qu'il doit être composé du membre le plus jeune, à savoir M. Touny, et du membre le plus âgé, à savoir M. Szyrkowski, du conseil municipal.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Après dépouillement, les résultats du vote sont les suivants :

- ✓ Nombre d'inscrits : 33
- ✓ Suffrages exprimés : 29
- ✓ Bulletins blancs : 2

Ont obtenu :

- ✓ Catherine Palpant : 25 voix
- ✓ Numa Isnard : 1 voix
- ✓ Xavier Tamby : 1 voix

Après avoir procédé au vote à bulletins secrets (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté et M. Fabrice Bernard ne participent pas au vote), le conseil a désigné Mme Catherine Palpant, conseillère municipale, déléguée du conseil municipal au sein des conseils d'administration des collèges et lycées Marie-Curie.

- **du conseil d'administration du collège et lycée Marie-Curie :**

M. le maire

Pour la désignation d'un membre du conseil municipal au sein du conseil d'administration des collège et lycée Marie Curie, j'ai reçu la candidature de Mme Bach.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

M. Tamby et M. Isnard ne portent également candidats.

Liliane WIETZERBIN

Je voudrais juste prendre la parole pour expliciter notre position.

Nous ne nous présentons pas, non pas, parce que nous n'avons pas d'intérêt pour ces mandats, mais, parce que ces désignations sont un peu jouées d'avance. Par respect pour le public et les personnes ici présentes, nous ne souhaitons pas rajouter une heure de débats inutiles à cet ordre du jour.

M. le maire

Je vous en remercie, Madame Wietzerbin. Malheureusement, cela ne suffira pas.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Après dépouillement, les résultats du vote sont les suivants :

- ✓ Nombre d'inscrits : 33
- ✓ Suffrages exprimés : 29
- ✓ Bulletins blancs : 2

Ont obtenu :

- ✓ Annie Bach : 25 voix
- ✓ Numa Isnard : 1 voix
- ✓ Xavier Tamby : 1 voix

Après avoir procédé au vote à bulletins secrets (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard ne participent pas au vote), le conseil a désigné Mme Annie Bach, conseillère municipale, déléguée du conseil municipal au sein des conseils d'administration des collège et lycée Marie-Curie.

- **du conseil d'administration de la faculté Jean Monnet :**

M. le maire

Nous continuons avec le conseil d'administration de la faculté Jean Monnet.

J'ai reçu les candidatures de M. Allardi, sachant que Mme Palpant avait été élue suppléante en 2020. Chantal Brault était titulaire.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

M. Isnard et M. Tamby se portent également candidats.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Après dépouillement, les résultats du vote sont les suivants :

- ✓ Nombre d'inscrits : 33
- ✓ Suffrages exprimés : 29
- ✓ Bulletins blancs : 2

Ont obtenu :

- ✓ Jean-Philippe Allardi : 25 voix
- ✓ Numa Isnard : 1 voix
- ✓ Xavier Tamby : 1 voix

Après avoir procédé au vote à bulletins secrets (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard ne participent pas au vote), le conseil a désigné M. Jean-Philippe Allardi, adjoint au maire, délégué titulaire du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la faculté Jean-Monnet.

- **de la commission locale d'information du commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) de Fontenay-aux-Roses ;**

M. le maire

J'ai reçu la candidature de M. Brunelle.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

M. Isnard et M. Tamby se portent également candidats.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Après dépouillement, les résultats du vote sont les suivants :

- ✓ Nombre d'inscrits : 33
- ✓ Suffrages exprimés : 29
- ✓ Bulletins blancs : 2

Ont obtenu :

- ✓ Francis Brunelle : 25 voix
- ✓ Numa Isnard : 1 voix

- ✓ Xavier Tamby : 1 voix

Après avoir procédé au vote à bulletins secrets (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard ne participent pas au vote), le conseil a désigné M. Francis Brunelle, adjoint au maire délégué du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CEA.

- **du centre social et culturel des Blagis :**

M. le maire

Nous devons maintenant désigner deux représentants pour le conseil d'administration du centre social et culturel des Blagis. La Ville dispose en effet d'un représentant au bureau et de deux représentants au conseil d'administration. Mme Pourcelot représente déjà la Ville au conseil d'administration. Il s'agit par cette délibération de désigner un membre du bureau et un membre du conseil d'administration de l'association en remplacement de Mme Brault.

Il vous est donc proposé d'élire premièrement un représentant de la Ville au sein du bureau du CSCB.

J'ai reçu la candidature de Mme Pourcelot.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

M. Isnard et M. Tamby se portent également candidats.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Après dépouillement, les résultats du vote sont les suivants :

- ✓ Nombre d'inscrits : 33
- ✓ Suffrages exprimés : 29
- ✓ Bulletins blancs : 2

Ont obtenu :

- ✓ Monique Pourcelot : 25 voix
- ✓ Numa Isnard : 1 voix
- ✓ Xavier Tamby : 1 voix

Après avoir procédé au vote à bulletins secrets (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard ne participent pas au vote), le conseil a désigné Mme Monique Pourcelot, adjointe au maire, membre du conseil d'administration, déléguée du conseil municipal au sein du bureau du CSCB.

M. le maire

Il nous faut maintenant élire un représentant de la Ville au conseil d'administration du CSCB. Et j'ai reçu pour cela la candidature de Mme Bach.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

M. Isnard et M. Tamby se portent également candidats.

Nous passons au vote.

Liliane WIETZERBIN

Monsieur le maire, j'ai une question de procédure. Doit-on absolument voter à bulletins secrets ?

M. le maire

Absolument. Chère Madame Wietzerbin, croyez-en mon expérience d' élu depuis plus de quarante ans, il faut respecter le formalisme. Toute élection nominative se fait à bulletins secrets, sauf s'il n'y a qu'un seul candidat.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Après dépouillement, les résultats du vote sont les suivants :

- ✓ Nombre d'inscrits : 33
- ✓ Suffrages exprimés : 29
- ✓ Bulletins blancs : 2

Ont obtenu :

- ✓ Annie Bach : 25 voix
- ✓ Numa Isnard : 1 voix
- ✓ Xavier Tamby : 1 voix

Après avoir procédé au vote à bulletins secrets (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard ne participent pas au vote), le conseil a désigné Mme Annie Bach, conseillère municipale, déléguée au sein du conseil d'administration.

- **de l'Animathèque-MJC :**

M. le maire

Nous passons ensuite à la désignation d'un représentant de la Ville au conseil d'administration de la MJC. M. Allardi et moi-même siégeons déjà au conseil d'administration de la MJC. La Ville disposant de trois représentants, j'ai reçu la candidature de Mme Palpant.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

M. Isnard et M. Tamby se portent également candidats.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Après dépouillement, les résultats du vote sont les suivants :

- ✓ Nombre d'inscrits : 33
- ✓ Suffrages exprimés : 29
- ✓ Bulletins blancs : 2

Ont obtenu :

- ✓ Catherine Palpant : 25 voix
- ✓ Numa Isnard : 1 voix
- ✓ Xavier Tamby : 1 voix

Après avoir procédé au vote à bulletins secrets (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard ne participent pas au vote), le conseil a désigné Mme Catherine Palpant, conseillère municipale, déléguée au sein du conseil d'administration de cette association.

- **de l'association IFGP (Institut français de Gouvernance Publique) :**

M. le maire

Nous devons enfin désigner un représentant de la Ville au sein de l'association Institut Français de Gouvernance Publique. J'ai reçu la candidature de M. Lancrenon.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

M. Isnard et M. Tamby se portent également candidats.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Après dépouillement, les résultats du vote sont les suivants :

- ✓ Nombre d'inscrits : 33
- ✓ Suffrages exprimés : 29
- ✓ Bulletins blancs : 2

Ont obtenu :

- ✓ Christian Lancrenon : 25 voix
- ✓ Numa Isnard : 1 voix
- ✓ Xavier Tamby : 1 voix

Après avoir procédé au vote à bulletins secrets (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard ne participent pas au vote), le conseil a désigné

M. Christian Lancrenon, conseiller municipal, représentant suppléant du conseil municipal au sein de l'association IFGP.

VIII- TRANSITIONS

Approbation de la convention relative à la mise en œuvre d'actions et d'installations de production et de distribution d'énergie géothermique sur les communes de Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bourg-la-Reine.

Florence PRESSON

Comme vous vous en souvenez, lors du dernier conseil municipal, nous avons délibéré sur l'adhésion de la Ville à l'ensemble de la compétence « Développement des énergies renouvelables » du SIPPEREC, notamment pour la mise en œuvre d'actions et d'installations de production et de distribution d'énergies renouvelables.

Compte tenu de l'étude intitulée « Étude de développement des réseaux de chaleur et mutualisation des outils de production EnR&R sur le territoire Sud des Hauts-de-Seine » réalisée par le SIPPEREC, il est apparu qu'un potentiel intéressant existe pour l'implantation d'un site de production et de distribution d'énergie géothermique sur le territoire de Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bourg-la-Reine.

En application de l'article 3 de la délibération du conseil syndical du SIPPEREC relative aux modalités de transfert et de participation financière pour la mise en œuvre d'actions et d'installations de production et de distribution d'énergie géothermique, il appartient aux parties de fixer le montant de la contribution financière des villes de Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bourg-la-Reine pour la mise en œuvre de cette opération, ainsi que les conditions de reversement des éventuelles subventions.

Les frais d'études sont estimés à 79 000 € TTC, dont 38 % à la charge de la ville de Sceaux, soit 30 000 €.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'approuver la convention relative aux modalités de financement de cette phase 2 de mise en œuvre du projet de réseau de chaleur géothermique entre les villes de Fontenay-aux-Roses, Sceaux, Bourg-la-Reine et le SIPPEREC.

Nous avons parlé à plusieurs reprises de la mise en œuvre d'un réseau de chaleur et d'un puits de géothermie depuis la commune de Fontenay-aux-Roses jusqu'à Bourg-la-Reine. Une première analyse a été menée il y a quelques années qui mettait en évidence un potentiel certain pour la mise en place de ce réseau et de ces puits de géothermie.

Suite à cela, une étude un peu plus détaillée a permis un pré-engagement des villes de Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bourg-la-Reine et il est aujourd'hui temps de mener une étude beaucoup plus poussée avec les grandes lignes du tracé.

Nous avons délégué la compétence au SIPPAREC qui va donc mener et piloter cette étude et nous reviendrons devant vous en décembre pour vous proposer la création d'une SPL, société publique locale, dans laquelle les trois communes et le SIPPAREC seront actionnaires, afin de pouvoir mettre en œuvre ce réseau de chaleur.

M. le maire

Il ne s'agit pas ce soir de voter la création de cette SPL, mais pour votre information, je veux vous dire qu'elle devrait avoir un capital de 2,5 millions d'euros. Le SIPPAREC en détiendrait 52 %, la ville de Fontenay-aux-Roses 27 %, la ville de Sceaux 17 % et la ville de Bourg-la-Reine 4 %. Cette répartition est proportionnelle au niveau de consommation prévu sur le territoire de chacune de ces trois communes.

Le capital pour la ville de Sceaux s'élèverait à 425 000 euros.

J'ajoute que la demande de permis minier a d'ores et déjà été déposée par le SIPPAREC. Nous devrions l'obtenir à la fin de l'année 2024.

Je vous rappelle qu'en la matière, à l'image de ce qui se fait pour le pétrole, c'est la première commune qui le demande qui l'obtient, sauf si cela venait à léser de manière importante les autres collectivités. Compte tenu des études qui ont été faites et des contacts entretenus par le SIPPAREC avec la préfecture, nous avons tout lieu de penser que le permis minier nous sera accordé.

Le forage pourrait donc commencer fin 2024 et les réseaux pourront commencer à être tirés sur le territoire des trois villes. Les premiers raccordements pourraient ainsi avoir lieu en 2027 ou 2028.

Le coût total de l'investissement porté par la SPL s'élèverait à environ 63 millions d'euros.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Maud BONTÉ

Bonjour, Monsieur le maire, bonsoir, chers collègues, bonsoir, Mesdames et Messieurs.

Ce premier point sur la géothermie est un sujet d'actualité qui revient à l'ordre du jour. La géothermie est une technique de chauffage qui puise l'eau chaude dans le sous-sol et peut remplacer le gaz pour alimenter à la fois le chauffage et l'eau du robinet.

Elle est déjà utilisée par Fresnes, L'Haÿ-les-Roses, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson depuis des dizaines d'années. Ce n'est donc pas une découverte. C'est juste nouveau pour nous.

J'ai eu l'occasion de l'évoquer auprès du maire lors de la construction des logements de la rue Jules Guesde, secteur de Robinson, et également au sujet de la place de Gaulle. C'était impossible, disait-on à l'époque.

L'article d'Alain Piffaretti dans *Les Échos* du 17 février 2023 nous livre l'exemple du Chesnay dans les Yvelines, instructif sous plusieurs aspects.

En termes d'objectifs, tout d'abord, il s'agit de permettre à 18 000 personnes d'avoir accès à un chauffage plus écologique et très peu onéreux.

En termes de partenariats, des acteurs majeurs investissent, outre la ville du Chesnay-Rocquencourt, la copropriété de Parly II, le centre commercial régional, la société Engie Solutions, filiale d'Engie et le département des Yvelines, à hauteur de 14 %, deviennent actionnaires de l'entité juridique créée, la SAS Géomy, au capital de 5 035 000 euros.

En termes de bénéficiaires également, les établissements publics et privés sont clairement identifiés : centre commercial Parly II, l'hôpital Mignot, l'Hôtel de Ville du Chesnay, la piscine du Chesnay, son gymnase, la copropriété Nouvelle France et deux collèges.

Enfin, en termes de montant total de l'opération, il est établi à 30 millions d'euros.

Mon questionnement appelle des réponses précises.

Pourquoi le département des Hauts-de-Seine n'est-il pas partie prenante ?

Quels sont les établissements scéens publics et privés qui bénéficieront de cette opération ?

Pourquoi l'opération Chesnay-Rocquencourt s'élève-t-elle à 30 millions d'euros pour 18 000 logements, quand celle qui nous est proposée s'élève à 63 millions pour 15 000 logements ?

Le coût par logement s'élève donc à 1 660 euros au Chesnay contre 4 200 euros pour l'opération de Sceaux, soit trois fois plus. Pourquoi les projets coûtent-ils toujours deux fois plus cher à Sceaux que chez nos voisins ?

Pour les élus plus récents, je rappellerai que les coûts de la bibliothèque de Sceaux ou de la maison de retraite Renaudin sont beaucoup plus élevés que ceux de la médiathèque de Bourg-la-Reine ou de la maison de retraite du Plessis-Robinson.

Je vous remercie de vos réponses.

Fabrice BERNARD

Bonsoir, Monsieur le maire. Bonsoir, chers collègues. Bonsoir, Mesdames, Messieurs.

Comme j'ai eu l'occasion d'en parler avec Mme Presson lors de la réunion de la commission environnement ce lundi, nous sommes assez surpris de ce dossier qui sort de terre assez brutalement. Jusqu'ici, sauf erreur de ma part, nous n'avons encore jamais parlé de géothermie autour de cette table. Il n'y a jamais eu d'ordre du jour sur ce sujet.

Nous avons entre les mains un dossier qui nous engage pour un montant de 63 millions, avec déjà une première tranche d'études de 79 000 euros, certes pas totalement portée par la Ville, mais qui représente tout de même une somme conséquente.

Je vois que ce projet est déjà bien avancé, puisque l'on parle du dépôt d'un permis minier. J'imagine que tout ceci ne s'est pas fait sur un coin de table avec un crayon. Or, dans la note qui nous est présentée, on nous dit que « *de premières études réalisées par le SIPPEREC ont en effet montré qu'un potentiel intéressant existe* ». C'est sympa, mais pour 63 millions d'euros, j'aimerais que l'on puisse avoir des éléments sur le retour sur investissement. Le retour sur investissement sera-t-il sur 10 ans, sur 5 ans ? Comment se caractérise-t-il ? J'aimerais avoir des chiffres. Voilà pour le premier point.

Le deuxième point qui m'interroge, c'est que la Ville collabore régulièrement avec association qui fait la promotion à Sceaux, et au-delà, de ce projet de géothermie depuis plusieurs mois. J'imagine qu'elle aussi ne se promène pas avec une feuille ou deux et un crayon. Elle dispose sans doute d'éléments plus précis à présenter. Il semblerait que cette association dispose donc d'éléments sur ce sujet, ce qui n'est pas le cas des conseillers municipaux à qui l'on présente ce dossier pour la première fois ce soir.

Ces deux points m'amènent à m'interroger sur la démarche et la méthode de la Ville, qui manquent pour le moins de transparence vis-à-vis du conseil municipal, et au-delà des Scéens, sur un dossier qui nous engage une fois de plus sur un montant financier important.

Jean-Christophe DESSANGES

Que rajouter à l'intervention de mon collègue Bernard ? Quelques points. Le premier, c'est que dans l'absolu, la géothermie est une bonne chose. Le gouvernement et le président Macron viennent d'annoncer un plan de transition écologique ambitieux. La loi du 10 mars 2023 vise ainsi à favoriser le développement de projets d'énergies renouvelables, parmi lesquels la géothermie.

Nous étions par conséquent disposés à soutenir cette initiative, mais comme le disait mon collègue Bernard, il ne s'agit pas de vous donner un blanc-seing. Nous voulons comprendre. C'est là notre rôle de conseiller municipal. Il consiste à conseiller et en même temps à comprendre les dossiers.

Or, nous n'avons eu que très peu d'informations en commission, seulement quelques informations parcellaires : 105 GWh de production, ce qui n'est pas énorme pour un tel projet, 22 kilomètres de linéaire, ce qui est beaucoup, sachant que, d'après les propos de Mme Presson, mais aussi des associations, un puits serait creusé au Panorama, soit à l'extrême nord de Sceaux, qui permettrait de servir les Blagis. On est donc sur des distances relativement importantes.

Mais ce ne sont que des supputations puisque nous n'avons pas accès à cette étude. Monsieur le maire, je vous l'ai demandée par écrit et je me vois contraint de vous la demander oralement. Afin de voter convenablement sur ce dossier, nous souhaiterions avoir accès à l'étude réalisée par le Sceaux, le 27 septembre 2023

SIPPEREC. Elle est à la disposition de la mairie, de certains conseillers municipaux et même de certaines associations. Je trouve cette asymétrie de l'information anormale et symptomatique d'une certaine dérive quant à la façon dont vous considérez la minorité.

Pour ma part, je suis agacé et je trouve scandaleuse la manière dont les choses se passent à Sceaux sur ce projet impactant pour la ville. C'est en outre un projet à risque. Je rappelle qu'il existait un projet de géothermie très important entre Malakoff et Montrouge. La ville de Montrouge a quitté le projet en cours de route, ce qui fait que Malakoff doit en supporter le coût total.

Le projet qui nous est soumis ce soir implique deux autres villes, avec le risque que l'une d'entre elles fasse faux bond et que nous soyons, par la SPL, contraints de soutenir un effort financier dans lequel nous n'avons pas vocation à être engagés.

Je vous remercie.

Philippe SZYNKOWSKI

Merci de me donner la parole.

S'agissant de ce projet qui pourrait bénéficier à la ville de Sceaux en même temps qu'à deux autres communes, on voit qu'il est d'ores et déjà bien avancé. Phases 1 et 2, c'est déjà quelque chose, mais c'est toujours au stade dit « préparatoire » avec l'implantation d'un site géothermique qui devrait intervenir, si tout se passe bien, par la suite.

On sait que la région parisienne est riche d'eaux en profondeur, jusqu'au Dogger, 1 400 ou 1 500 mètres, et c'est effectivement un atout en ce qui concerne les énergies renouvelables.

Je me souviens d'une réunion organisée en 2019 dans cette salle à l'occasion de laquelle différents arguments ont été échangés. Le SIPPEREC était déjà présent, mais le projet était resté au stade d'études. Les études sont aujourd'hui un peu plus avancées avec un fort engagement du SIPPEREC.

Si ce projet aboutit, cela permettra de chauffer un certain nombre d'appartements et de maisons individuelles et de produire de l'eau chaude sanitaire. C'est donc quelque chose de très important, notamment au regard de l'urgence climatique.

La ville de Sceaux a en effet pris un peu de retard à l'allumage. Entre 2019 et 2023, les échanges ont été nombreux entre les communes. Plusieurs projets ont été envisagés, d'abord avec Antony, puis avec Bagneux. Ils ont ensuite été abandonnés.

Nous sommes parvenus aujourd'hui à une solution à trois villes. Espérons que cela fonctionne.

Il faut savoir que ce projet pourrait être remis en cause. La rentabilité économique, qui sera appréciée dans le cadre des études menées par le SIPPEREC, pourrait en effet ne pas être suffisante pour que la réalisation du projet soit effective. On a parlé de l'exemple de Montrouge et Malakoff.

On sait que ce projet concerne surtout les villes de Sceaux et de Fontenay-aux-Roses, la participation de Bourg-la-Reine étant très minoritaire.

Ce coût de 63 millions d'euros tel qu'estimé actuellement serait en réalité un peu moindre. J'ai lu dans le rapport de présentation que l'ADEME pourrait participer à hauteur de 18 millions d'euros. Le coût reste néanmoins important, c'est un fait.

Faisons en sorte que ce projet réussisse. Il est grand temps. Au regard des manifestations spectaculaires du réchauffement climatique en France ou ailleurs, perdre du temps sur un tel projet serait tout à fait préjudiciable. C'est une énergie renouvelable qu'il faut mettre en œuvre le plus tôt possible. Vous avez parlé, Monsieur le maire, de 2027 ou 2028. Le plus vite, ce sera réalisé et le meilleur, ce sera pour tout le monde.

Numa ISNARD

Juste une petite observation sur la géothermie. Je suis toujours un peu surpris, parce qu'il ne s'agit pas de faire un champ de pâquerettes, mais de réaliser une grosse installation industrielle. Je souscris donc aux craintes légitimes de mes collègues, notamment sur la sécurité des personnes et des biens. Ce sont des installations très profondes avec beaucoup de pression et qui demandent par ailleurs une grosse maintenance.

Quand on voit le contrat, on a toujours de petits doutes sur les possibilités d'en sortir, notamment si l'on se rend compte que l'on n'est pas aux attendus sur le plan économique ou si jamais le sol se révèle ne pas être propice à ce que l'on souhaite faire.

Je souhaiterais donc avoir des éclaircissements sur la rentabilité économique de ce projet, sur la sécurité et sur la possibilité pour Sceaux de sortir sans se retrouver coincée dans un budget qui est quand même assez colossal. Cela ne me dérange pas de dépenser un tel budget si l'on a effectivement un retour sur investissement et un bénéfice environnemental. Mais s'il s'agit de défoncer des terrains que l'on devra par la suite reboucher à coup de béton armé, c'est un peu dommage.

Et je suis toujours surpris de voir Mme Presson rapporter un tel dossier alors que le délégué titulaire est M. Riotton et qu'il est sachant sur ce domaine. J'aimerais bien entendre son avis d'expert sur la question, parce qu'il est tout à fait légitime à parler en tant qu' élu. Merci.

Liliane WIETZERBIN

Bonjour à tous, mes chers collègues.

Je vais essayer de résumer un peu mon sentiment et peut-être aussi de me faire le porte-parole des inquiétudes de mes collègues.

Ce que je cherche, c'est de savoir à quoi la Ville s'engage. On nous parle de 30 000 euros ce soir, de 420 000 euros en décembre, et finalement de 60 millions d'euros au total. Quels engagements prenons-nous ici ? Pour être un peu de la partie, mon inquiétude ne porte pas sur la faisabilité. Je fais assez confiance aux ingénieurs et aux experts pour confirmer ou infirmer la faisabilité d'une telle installation. En revanche, et l'on vient de le rappeler, les hypothèses économiques semblent beaucoup plus hasardeuses. Je rappelle que, dans le cadre de la sobriété énergétique, on doit moins consommer. On a vu que les prix ont flambé ces dernières années. De quel modèle économique parle-t-on ? Comment s'assure-t-on que ce modèle économique est couvert ?

S'agissant des 63 millions d'euros, je voudrais avoir plus d'informations. La part de la Ville aujourd'hui financera-t-elle ces 63 millions ? Est-ce que ce sont des fournisseurs d'énergie ? J'ai besoin de comprendre à quoi l'on s'engage aujourd'hui.

L'étude de faisabilité technique a été réalisée et l'on s'engage sur une phase 2 avec un dépôt de permis. Mais à quoi est-ce que l'on s'engage derrière ? À quel moment on va dire banco pour ces 63 millions d'euros ou pas ?

J'ai vraiment besoin de comprendre et je pense que cela reflète un peu les inquiétudes de chacun, car c'est effectivement la première fois que l'on entend parler de ce projet en conseil municipal. Est-ce que l'on pourra se retirer du projet malgré les 74 000 euros que la Ville aura dépensés ou est-ce que l'on aura beaucoup de mal à reculer par la suite ?

Xavier TAMBY

Alors c'est toujours un peu embêtant d'arriver en bout de course, parce que tout a été dit, quasiment, et je note quand même l'excellente intervention de l'ami Fabrice.

Un sujet a été abordé uniquement en creux. À ce stade, il n'y a pas de réflexions sur la stratégie et la trajectoire financière du dispositif. Je fais le lien avec la délibération modificative du budget rectificatif qui comprend 425 000 euros d'emprunt supplémentaire. Je vous suggère pour financer cette participation à la SPL de vendre la maison Lurçat. Une partie de cette vente de 1 million et quelques permettra de désendetter la ville et l'autre de financer la SPL.

M. le maire

Naïvement, il m'avait semblé que l'ensemble du conseil municipal était informé de l'avancement de ce projet, puisque nous avons délibéré le 23 mars dernier sur l'adhésion de la ville de Sceaux à la compétence « Développement des énergies renouvelables » du SIPPAREC. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le SIPPAREC conduit ce projet.

Lors de la séance du conseil municipal du 23 mars, nous avons développé les très grandes lignes de ce projet.

Le SIPPEREC est maître d'ouvrage, ce qui explique qu'il soit l'actionnaire majoritaire de la SPL. À partir du moment où l'on décide de déléguer cette compétence, on accepte les règles du jeu fixées par le SIPPEREC, dont M. Riotton pourra en effet nous parler, puisqu'il participe activement aux discussions.

Le SIPPEREC a conduit un certain nombre d'études et d'analyses et a déposé le permis minier, puisqu'il a la compétence juridique pour le faire. Si le permis est accordé, la société publique locale constituée organisera une délégation de service public pour un opérateur industriel qui investira environ 63 millions d'euros. Cette somme sera amortie par la revente de l'énergie produite. C'est la raison pour laquelle dès sa constitution, la SPL commencera à rechercher des clients, à savoir des bailleurs sociaux, des établissements publics, etc. Cela peut être ainsi les cités scolaires, la ville de Sceaux elle-même, etc. Ce sera fonction des perspectives de tarification qui auront cours à ce moment-là.

Cet emprunt est d'environ 63 millions d'euros. Il peut être plus ou moins élevé, mais c'est en tout cas l'estimation qui a été faite de la réalisation du puits et des canalisations à tirer. L'amortissement de cet emprunt, les frais et les coûts de maintenance qui sont en effet relativement importants entraîneront la fixation du tarif de vente que l'on ne connaît pas précisément aujourd'hui,

On sait en revanche que l'on peut maîtriser une majeure partie des coûts de production de l'eau, ce qui n'est pas le cas avec le gaz, dont le prix est dépendant d'aléas que nous ne maîtrisons pas et nous est imposé. C'est la même chose pour l'électricité, dont le prix est indexé sur le prix du gaz.

Il faut apporter de l'énergie électrique pour faire fonctionner les pompes et l'on estime que ce coût représentera entre un tiers et un quart du prix final. Ce n'est pas l'eau chaude qui coûtera en tant que telle, mais c'est l'entretien et l'amortissement des outils techniques auxquels il faut ajouter le prix de l'électricité qui sera nécessaire au fonctionnement du dispositif, un prix que l'on ne connaît pas aujourd'hui.

L'exploitation de ce réseau trouvera son équilibre par le tarif qui sera pratiqué auprès de ses abonnés. Cela fonctionne de la même manière que pour l'électricité ou le gaz. Le risque économique est par conséquent relativement faible.

Madame Bonté, je suis désolé de vous apprendre qu'il n'y a pas eu de géothermie à Châtenay. Il y en a eu au Plessis, il y a très longtemps et cela s'est arrêté, car la technique permettant d'éviter l'oxydation des réseaux n'était pas encore au point. Il y a eu de la géothermie à Arcueil, Cachan, Fresnes et Gentilly et cela s'est même soldé parfois par des faillites retentissantes, car l'eau pompée allait directement dans les canalisations. On procède différemment aujourd'hui. L'eau pompée dans le forage n'est en effet pas immédiatement utilisable dans le réseau. Elle cède sa chaleur ans un échangeur qui alimente ensuite les réseaux. Ce procédé entraîne certainement une petite perte de rendement, mais cette façon de procéder est beaucoup plus sûre sur le plan chimique.

Pourquoi cela ne s'est-il pas fait avant ? Parce que le forage du puits nécessite de disposer d'un terrain de l'ordre de 5 000 m². J'ai bien eu l'idée d'exproprier un certain nombre de propriétaires pour récupérer des terrains et procéder au forage de ce puits, mais cela n'était pas une bonne idée. J'aurais également pu demander au Domaine départemental de Sceaux de nous céder 5 000 m² de terrain dans le Parc de Sceaux, mais cela n'a pas été possible non plus, d'autant que l'on aurait dû toucher aux arbres. Et oui, à Sceaux, nous ne disposons pas d'un terrain de 5 000 m² pour faire ce forage. Remarquez, nous aurions pu le faire sur le site sportif et de loisirs des Blagis. Cela aurait sans doute beaucoup plus aux riverains. C'est une plaisanterie, bien sûr.

En discutant avec Fontenay, Bourg-la-Reine, Clamart, mais aussi Malakoff et Montrouge, nous sommes parvenus à une forme de répartition des puits de forage sur le territoire du sud des Hauts-de-Seine. Et il se trouve qu'un terrain appartenant au département des Hauts-de-Seine est disponible au Panorama. Il serait soit vendu, soit mis à la disposition de la SPL pour la création de ce puits. Mais cela ne relève pas du conseil municipal de Sceaux. Cela relève d'abord du SIPPAREC, puis de la ville de Fontenay et du Département. C'est l'une des raisons pour laquelle les choses n'ont pas avancé aussi vite que certains l'auraient souhaité, mais ailleurs non plus. Les conditions économiques du prix de l'énergie ont évolué fortement, comme chacun le sait, ce qui rend évidemment plus attractifs les investissements dans ce domaine. C'est ainsi.

Que vous dire de plus ? Les communes de Malakoff et Montrouge ont travaillé ensemble sur le sujet. Elles ont finalement décidé de faire autrement. Malakoff va d'ailleurs probablement travailler avec Bagneux, une partie de la ville n'étant pas couverte.

S'agissant de l'engagement de la Ville, Madame Wietzerbin, je comprends que vous vous posiez la question, mais je pensais que tout ceci était à peu près connu. Nous participerons à la SPL à hauteur de 425 000 euros de capital.

Ce capital est un capital social, comme c'est le cas par exemple pour la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat. Ce capital social peut éventuellement donner lieu à la perception de dividendes si jamais la SPL fait des bénéficiaires. La Ville souscrit à ce capital et est responsable à hauteur de ce capital ni plus ni moins. La Ville n'emprunte pas. C'est la société qui contracte un emprunt et celui-ci est basé sur la capacité à raccorder environ 15 000 logements ou équivalent-logement. La SPL devra entamer un travail commercial auprès des bailleurs sociaux et des grandes résidences. Je pense que l'on parviendra à établir ces 15 000 connexions sans trop de difficultés, en plus des équipements publics que j'ai évoqués. La faculté et les cités scolaires se déclarent intéressés. Le risque est par conséquent extrêmement limité. Et si la société fait un jour faillite, nous aurons en effet perdu 425 000 euros.

Liliane WIETZERBIN

Mais l'endettement de la SPL se retrouve à hauteur de 17 % dans notre bilan.

M. le maire

Non. Vous ne connaissez pas le droit des sociétés. C'est le même mécanisme qui conduit que certains qui font faillite continuent tout de même à être riches.

Je vais peut-être céder la parole à M. Riotton pour qu'il vous apporte des éléments de précision.

Jean-Pierre RIOTTON

Je m'occupe de la géothermie des villes de Bagneux, de Malakoff et de Grigny-Viry qui s'étend jusqu'aux quatre autres communes autour.

S'agissant de l'implantation du puits, on recherche le terrain adéquat. Il s'agit d'aller chercher l'eau dans le Dogger à plus de 1 500 mètres de profondeur pour ensuite la réinjecter dans la nappe phréatique à environ 1 km après en avoir capté les calories.

Bagneux devait s'associer avec Fontenay-aux-Roses, mais la Ville voulait attendre la fin de ses projets de construction de logements. Or, le SIPPAREC ne pouvait pas se permettre de retarder le raccordement des logements qu'il avait prévu de réaliser, d'autant que Bagneux souhaitait étendre le réseau pour alimenter des copropriétés. Il existait en outre un réseau de chaleur à Châtillon, à l'endroit où se situe le CEA. L'ONERA et Dalkia avait créé ce réseau de chaleur, et le SIPPAREC a négocié avec la mairie de Châtillon pour savoir s'il pouvait raccorder ce mini réseau. Cela s'est fait, peut-être au détriment de Fontenay-aux-Roses qui n'avait pas donné son feu vert pour l'extension de son réseau vers le bas de la commune.

Aujourd'hui, les villes de Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bourg-la-Reine sont très intéressées par la géothermie. Il a fallu d'abord trouver les 5 000 m² de terrain pour les puits et les installations. Pour l'exploitation, il ne restera ensuite que 3 000 m². Voilà comment les choses se sont passées. Nous avons fait des études. Nous avons étudié les plus grosses consommations de gaz. À Sceaux, les établissements les plus consommateurs sont la faculté Jean Monnet, Lakanal et Marie Curie. C'est ensuite la piscine. Nous avons également étudié la consommation des logements, car il ne s'agit pas d'installer de la tuyauterie dans toutes les rues de Sceaux. Nous travaillons sur un chemin bien déterminé.

J'avais travaillé sur un projet en collaboration avec Châtenay-Malabry qui disposait alors d'un terrain, mais les choses ne se sont pas faites. Châtenay-Malabry fera peut-être un réseau de chaleur. Je l'ignore. Au Plessis-Robinson, il y avait également un réseau de chaleur, la ZIPEC, que je connaissais bien, puisqu'il s'agissait de chaufferies au gaz et non pas de géothermie.

M. le maire

Il est important de préciser qu'un réseau de chaleur, ce n'est pas forcément de la géothermie. Je crois qu'à Châtenay-Malabry, la piscine, qui est devenue depuis un théâtre, était chauffée par l'incinération des ordures ménagères de la Butte-Rouge.

Jean-Pierre RIOTTON

Massy a également négocié avec une petite partie d'Antony, mais il s'agit également d'un réseau de chaleur. Des discussions sont en cours avec Massy sur l'éventualité de faire de la géothermie.

S'agissant de Montrouge et de Malakoff, j'ai assisté aux négociations, Montrouge ne disposait pas des 5 000 m² de terrain. La ville a hésité. Malakoff a décidé de se lancer, mais le coût étant extrêmement élevé pour une seule commune, le SIPPAREC a décidé d'entamer une discussion avec Bagneux, une partie de son territoire pouvant être alimenté par Malakoff. Et il y aurait peut-être également une partie de Châtillon.

La géothermie consiste à aller chercher de l'eau en circuit fermé. Un puits de production capte l'eau chaude dans le sous-sol ou la nappe. Ce fluide, dit fluide primaire, est ensuite remonté à la surface et passe dans un échangeur de chaleur où il vient élever la température du fluide secondaire. C'est ce fluide qui sera distribué pour couvrir les besoins de chauffage, ou d'eau chaude sanitaire.

S'agissant du prix, nous calculons un prix à date et un prix en projection, en augmentation ou en diminution. On s'aperçoit aujourd'hui que, pour améliorer la géothermie, il est nécessaire d'installer des pompes à chaleur. Capter l'eau revient à environ 30 euros/MWh, mais la maintenance et la surveillance des installations coûtent cher. L'exploitation du réseau situé à proximité de Bagneux nécessite du personnel 24h/24, prêt à intervenir au moindre problème. Et parfois ces problèmes ne proviennent pas de la géothermie, mais de l'installation des abonnés eux-mêmes. Il est vrai que le plancher chauffant est idéal. On va chercher de l'eau à 65° et l'on n'a pas le droit de faire circuler de l'eau à plus de 50°. Je me bats aussi pour que l'on revoie les installations au domicile pour gagner encore en efficacité.

M. le maire

Madame Presson, un mot de conclusion ?

Florence PRESSON

Effectivement, ce n'est pas nouveau et je remercie M. Szyrkowski de rappeler les nombreuses réunions qui se sont tenues dans cette salle et à Sceaux sur ce sujet. Nous travaillons sur la géothermie depuis presque une dizaine d'années. Le Département a réalisé une étude qui a été rendue publique. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les associations de la Ville disposent des dossiers d'information. Vous pourriez vous-mêmes les avoir, les documents étant publics.

Comme vient de l'expliquer mon collègue, il faut une certaine densité de bâtiments, de consommation, de besoins pour mettre en place un réseau de chaleur géothermique. Il faut également de l'espace pour installer le puits.

Des travaux ont été engagés avec Antony sur la partie nord de l'A86. Il y a eu également des discussions avec Châtenay, mais des soucis techniques n'ont pas permis d'aboutir. Il y a eu des Sceaux, le 27 septembre 2023

discussions avec l'ensemble des communes alentour et c'est effectivement la solution qui est ressortie avec Fontenay-aux-Roses et Bourg-la-Reine.

Ce sujet a fait l'objet d'échanges réguliers, mais il a fallu un certain temps avant de parvenir à un accord entre les différents acteurs et les différentes communes.

S'agissant de vos craintes en matière de sécurité, le réseau le plus proche, qui se situe à Bagneux, est installé entre deux immeubles de logement. Je pense que l'on ne peut plus parler d'insécurité. La gestion de ces installations est désormais tout à fait pérenne.

M. le maire

Merci beaucoup. Nous passons au vote. Tout a été dit.

Présentez votre amendement, Monsieur Dessanges.

Jean-Christophe DESSANGES

Je vous remercie, Monsieur le maire. C'est un amendement que j'ai partagé avec vous et avec mes collègues de la minorité.

Cet amendement vise à vous donner la possibilité de faire toutes les démarches nécessaires à l'inscription de ce projet dans une zone d'accélération des énergies renouvelables, qui est une des dispositions de la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023.

Quel est l'avantage de cette zone d'accélération ? Cela permet d'une part de concerter avec les habitants, d'autre part de bénéficier d'une aide technique pour les communes, afin de clairement identifier les zones. Cela permet ensuite d'accélérer le déploiement des infrastructures de surface et donc les autorisations nécessaires au déploiement de celles-ci avec la nomination d'un référent transition écologique au sein de la préfecture des Hauts-de-Seine qui accompagne les communes dans la mise en œuvre de ces zones d'accélération des énergies renouvelables.

Dans ce contexte, je proposais que vous ayez la possibilité de faire les démarches nécessaires en sachant que le timing est assez serré, puisque la proposition des zones par les communes tient jusqu'à fin décembre 2023.

Je vous remercie, Monsieur le maire.

M. le maire

Je crois que vous n'avez pas écouté ce que nous avons dit. Ce projet relève du SIPPAREC et non pas de la ville de Sceaux. Nous informerons le SIPPAREC, même s'il est sans doute au courant, de la possibilité de cette démarche.

Par ailleurs, je suis désolé de vous dire que nous n'avons pas besoin d'aide technique. Le SIPPAREC fait ceci depuis des années. Il sait faire. Ce n'est donc pas le sujet.

Sceaux, le 27 septembre 2023

Il s'agit en réalité de négocier avec le département des Hauts-de-Seine la cession ou la mise à disposition du terrain et d'obtenir le permis minier. Il a déjà été déposé auprès du préfet. On n'a donc pas besoin d'études supplémentaires. Il faut suivre l'instruction de ce permis minier et obtenir ensuite les autorisations d'urbanisme pour mettre en place l'outil industriel permettant de faire le forage.

Tout ceci est très sympathique, mais l'Etat arrive bien trop tard en l'occurrence.

J'ai compris par ailleurs que ces zones d'accélération étaient surtout valables en milieu rural.

Florence PRESSON

Effectivement, ces zones d'accélération servent principalement à définir un espace pour permettre des ENr, en particulier de l'éolien et du solaire. Cela permet principalement d'éviter les recours et d'accélérer auprès des habitants l'acceptation de telles zones. Il est en effet facile de vouloir développer des ENr, mais dès que l'on sort une éolienne ou un panneau solaire, les habitants sont tous vent debout. Vous êtes proche du gouvernement, vous savez donc que ce travail a été réalisé pour réduire les temps de réflexion et les discussions et permettre d'intensifier le développement des ENr sur un espace identifié par les communes.

En l'occurrence, cet espace n'étant pas situé à Sceaux, mais à Fontenay-aux-Roses, vous pouvez peut-être conseiller à la Ville de le faire.

Et nous avons rencontré à plusieurs reprises le référent dont vous parlez et qui a d'ailleurs validé le dépôt du permis minier. Comme vous le disiez, premier arrivé, premier déposant, sauf qu'il y a une discussion à avoir avec les communes environnantes. Cette réunion, nous l'avons déjà eue en préfecture il y a environ trois mois.

Il ne nous semble donc pas nécessaire de rajouter encore un certain nombre d'éléments de ce type. Avec le SIPPAREC, nous poursuivons nos rencontres avec l'ADEME. Bien évidemment, toutes les aides financières sont les bienvenues. L'Etat parle de mettre en place un accompagnement dans le futur. Actuellement, c'est de la facilitation, mais en aucun cas des montants financiers mis sur la table dans le cadre de cette mesure.

M. le maire

Ceci me donne d'ailleurs une idée. Ce serait bien d'avoir des zones d'accélération s'agissant des constructions, afin de raccourcir les délais des recours. Ce serait une bonne idée.

Jean-Christophe DESSANGES

Cela vous aidera beaucoup notamment avec le Département. On est bloqué aujourd'hui sur le centre-ville à cause du Département.

M. le maire

Vous poserez une question orale sur cette intéressante intervention. Franchement, je ne vois pas de quoi vous parlez, mais ce n'est de toute façon pas le sujet. Vous avez malheureusement l'habitude de raconter beaucoup de contre-vérités.

L'amendement n'est pas opérant, puisque cela n'existe pas chez nous et que nous sommes déjà bien au-delà du processus. La majorité ne vote pas l'amendement. Il n'est donc pas retenu et nous passons au vote sur la délibération.

Liliane WIETZERBIN

Monsieur le maire, je ne participerai pas au vote pour des raisons déontologiques.

M. le maire

Compte tenu de votre position professionnelle. C'est noté.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 32 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mmes Annie Bach, M. Emmanuel Goujon, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Numa Isnard).

Mme Liliane Wietzerbin ne participe pas au vote.

M. le maire

Nous parlerons à nouveau de ce dossier au mois de décembre pour la souscription au capital de la SPL.

Approbation des principes du budget participatif de la transition écologique.**Florence PRESSON**

Il s'agit de prendre en compte les principes de modification du budget participatif avec tout d'abord un changement de nom, puisque le budget participatif s'intitulera désormais « budget participatif de la transition écologique ».

Cette modification permettra d'inclure des projets plus variés autour de 6 thématiques :

Sceaux, le 27 septembre 2023

- ✓ alimentation,
- ✓ espaces verts et biodiversité,
- ✓ vélo et mobilités propres du quotidien,
- ✓ prévention et gestion des déchets (économie circulaire),
- ✓ énergies renouvelables et efficacité énergétique,
- ✓ santé environnementale.

Comme cela a été souvent demandé en séance, nous avons souhaité élargir les thématiques éligibles au budget participatif.

Vous nous avez très souvent dit que le montant de 50 000 euros alloué chaque année au budget participatif vous semblait trop faible. Nous avons pris la décision de le doubler et d'allouer une enveloppe budgétaire de 200 000 euros tous les deux ans.

Ceci devrait permettre aux Scéens de proposer des projets ou des actions de plus grande ampleur.

Un espace numérique dédié à la participation citoyenne sera créé pour permettre aux Scéens de suivre l'évolution au fur et à mesure des votes de chaque projet.

Nous avons lancé lors du tout premier budget participatif une séance de travail avec les habitants au cours de laquelle ils pouvaient présenter leur projet. Cela n'avait pas forcément fonctionné, mais nous pensons qu'il est important de venir au soutien des habitants qui souhaiteraient présenter un projet via des ateliers.

Voilà pour les principales modifications que nous vous proposons.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir renouveler le budget participatif sous la forme d'un budget participatif de la transition écologique et de confier au maire le soin d'en élaborer le règlement sur la base des principes ainsi fixés.

J'ai juste oublié de préciser une chose. Il existait une restriction selon laquelle tout budget participatif devait forcément porter sur une démarche innovante et ne permettait pas de réadapter une action déjà existante. Notre budget participatif était en ce sens atypique par rapport à celui des autres villes. Nous proposons donc de lever cette restriction.

M. le maire

Merci, Madame Presson.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Christiane GAUTIER

Merci, Madame Presson.

Tout d'abord, on ne peut qu'approuver le doublement du budget participatif qui passe de 50 000 € par an à 200 000 € tous les deux ans, tandis que le champ des projets s'élargit aux thèmes qui sont retenus pour le budget participatif de la région Île-de-France.

Néanmoins, il me semble que désimperméabiliser ou ombrager une cour de récréation devrait plutôt faire partie des investissements de la Ville dans le cadre d'un budget vert que d'un financement dans le cadre d'un budget participatif.

Quoi qu'il en soit, on aimerait avoir des retours sur l'aspect de ces réalisations une fois celles-ci finalisées, également dans leur devenir au fil du temps et avoir des évaluations.

Je pense notamment à la mise en place d'abris pour hérissons en 2021. Est-ce qu'il a été observé chez les détenteurs d'abris (au moins 40) donnés par la Ville, en plus de ceux qui avaient été fabriqués lors des ateliers, un impact sur la population de hérissons ? A-t-elle augmenté ?

Cette opération a-t-elle été évaluée de telle sorte que s'il y a un résultat positif, les Scéens seraient encouragés à en installer ?

Pour ce qui est du rendu de ces réalisations, je vous ai fait parvenir par mail, sans doute un peu tard, je l'avoue, la proposition que soient projetées lors du conseil municipal des photos, notamment des réalisations du potager des Blagis, des arbres fruitiers sur le site sportif des Blagis, l'oasis de fraîcheur à l'école des Blagis, les voiles contre la canicule de la crèche Clé de Sol et les murs végétalisés des écoles du Clos Saint-Marcel et des bacs de jardinage de l'école maternelle.

Est-ce que vous pourriez nous faire un retour en images ?

Et dernier point que je voulais soulever, je m'étonne que la plantation de seulement cinq arbres fruitiers sur le site sportif des Blagis ait coûté 20 000 euros. Je me demandais ce qui pouvait justifier un montant aussi important, voire disproportionné ?

Je vous remercie.

Fabrice BERNARD

Madame Presson, merci de cet exposé.

Je vais malheureusement me répéter, comme je le fais chaque année. Je veux quand même vous dire bravo pour avoir tenu compte de nos remarques des années précédentes. Il nous a fallu les réitérer année après année et faire preuve de pédagogie. Mais la pédagogie est affaire de répétition.

Nous n'avons pas demandé l'augmentation du montant du budget participatif par caprice. Nous avons simplement comparé, année après année, le montant investi par la Ville à celui d'autres villes comparables. Et nous étions effectivement très en retard. Celui-ci est désormais comblé. Bravo, Madame Presson !

Deux fois plus de budget participatif, c'est donc deux fois plus de nichoirs pour les chouettes et deux fois plus de framboisiers plantés dans la cour de l'école.

Ce sont des initiatives sympathiques auxquelles, évidemment, personne ne s'opposera, mais il ne faudrait pas que cet arbre, l'arbre du budget participatif, cache la forêt, c'est-à-dire le désert en matière de planification écologique de la ville.

Depuis des mois, et même maintenant des années, nous vous demandons des éléments nécessaires à la construction d'une planification écologique, par exemple, la consommation énergétique et le bilan GES des bâtiments publics. Nous vous les avons demandés à plusieurs reprises, mais vous n'avez jamais répondu.

Nous avons également évoqué un plan de gestion de l'eau sur lequel vous commencez un peu à bouger, même si nous n'en sommes pas encore sûrs.

Nous avons également parlé d'autres éléments comme la biodiversité ou les pistes cyclables, un dossier sur lequel nous revenons régulièrement, mais sur lequel, nous n'avons manifestement toujours pas de réponse.

Vous voyez bien que les éléments nécessaires à la construction d'un plan en faveur de la transition écologique ne sont pas là.

Le président de la République a annoncé il y a quelques jours un plan écologique national qui peut être critiqué, mais qui a le mérite de fixer des objectifs et des moyens pour réussir la transition écologique, ce qu'il a appelé une écologie à la française.

Moi, je ne souris pas, Madame Presson, lorsque vous intervenez.

Les collectivités locales auront également leur rôle dans cette planification.

Monsieur Patrick Artus, un économiste bien connu, qui n'est pas un militant de Greenpeace, estime qu'un montant de 2 % du PIB, c'est-à-dire plus ou moins 50 milliards, devra être consacré par les collectivités locales d'ici 2030 à la réalisation de ces objectifs et à cette planification.

Sceaux doit donc préparer d'urgence un tel plan avec des objectifs et des moyens budgétaires en rapport. C'est cela que la Ville doit mettre en place pour répondre aux enjeux écologiques dont plus personne ne conteste l'urgence. Ce n'est pas le doublement du montant du budget participatif, qui est sympathique, comme je l'ai déjà dit, mais sans impact majeur sur l'environnement. Cela, c'est de l'écologie à la scène.

Xavier TAMBY

Fabrice Bernard vient d'évoquer l'arbre qui cache la forêt. Il y a une autre manière de dire les choses. C'est qu'en réalité, le budget participatif de transition écologique à Sceaux est un leurre. Il

est peut-être cohérent dans des villes qui ont une planification écologique ou qui sont respectueuses des arbres et raisonnablement densifiées. Ici, il ne l'est pas.

Dans sa présentation, Florence Presson disait que le budget participatif dans son ancienne mouture n'avait pas fonctionné. Et pour cause ! Les Scéens ne sont pas stupides. Vous leur accordez pour faire mumuse un budget participatif, et vous leur proposez tout et n'importe quoi.

Christiane Gautier le disait, c'est très bien de faire ce genre de choses, mais cela devrait être anticipé par les élus locaux en responsabilité que vous êtes et intégré dans les missions que vous adossez à votre budget initial.

Ensuite, s'il s'agit vraiment de rénover la démocratie participative, et même tout simplement la démocratie locale à Sceaux, ayez recours au référendum d'initiative locale, comme vous le permet la Constitution et le Code général des collectivités territoriales et faites passer au vote de tous les Scéens les projets qui ont un impact significatif en matière d'écologie. Je pense à cet égard au projet Charles de Gaulle, ou encore au projet Isabella qui aurait pu être soumis au vote dans le cadre d'un référendum d'initiative locale. Et vous auriez alors vu la réponse des Scéens.

Que ce budget soit doublé ou non, peu me chaut. Le résultat est le même. Ça fait joli. Ça permet d'occuper un certain nombre de personnes, mais c'est très éloigné des enjeux écologiques qui concernent Sceaux. Avant même la planification écologique, l'engagement commence par des actes. Comme ne pas arracher des arbres, ne pas densifier, ne pas sur-bétonner, ne pas s'obstiner dans la poursuite de ce projet complètement délirant de la place Charles de Gaulle, surtout après l'été caniculaire que nous venons de vivre. C'est complètement sidérant !

Je lisais la tribune rédigée par Liliane dans le nouveau Sceaux Mag. Comment voulez-vous être crédible en matière d'écologie si vous persistez dans l'idée de raser tous les marronniers de la place Charles de Gaulle ? Votre crédibilité est égale à zéro !

M. le maire

Merci pour cette intervention, comme toujours, très constructive.

Liliane WIETZERBIN

Le budget participatif est un outil que notre groupe apprécie et sur lequel nous avons fait de nombreuses propositions. Et je suis vraiment très heureuse de voir que nos suggestions ont été largement intégrées.

Je prends ainsi bonne note de l'élargissement des thématiques aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique, à la santé environnementale. Cela permet en effet d'être plus large. Je regrette toutefois l'absence d'une thématique solidarité, mais ce sera peut-être pour la prochaine fois.

Ce budget est en tout cas calé sur les thématiques du budget participatif de la Région, ce qui permettra d'en renforcer l'intérêt.

Je soutiens également la proposition de doubler le montant alloué. Ceci permettra de changer d'échelle, de financer de plus gros projets et d'augmenter la participation. *In fine*, c'est le but recherché. C'est vraiment un moyen d'associer les Scéens à la vie de leur ville, de les intéresser, et de les pousser à faire des choix. Et s'ils sont bien accompagnés – et c'est là qu'il faut peut-être travailler encore un peu – c'est un bon outil.

La question se pose ensuite de savoir comment accompagner les Scéens. Comment les associer ? Comment expliquer et communiquer ?

Je pense que le volet communication va dans le bon sens. Il est en effet nécessaire d'accompagner les porteurs de projets et je vous suggère de renforcer cet accompagnement via des organismes ou associations comme le CSCB, la MJC ou le Repair Café, qui pourraient être de bons relais. Ils pourraient d'ailleurs être eux-mêmes porteurs de projets.

Un point d'attention toutefois sur les modalités d'accompagnement sur deux ans. Il ne faudrait pas que ce soit un *one shot* sur 6 mois, puis plus rien. Il est sans doute nécessaire d'avoir une réflexion sur cet aspect.

Je veux vous faire part en toute bienveillance de quelques points de vigilance ou de propositions,

Je note que l'élaboration du règlement intérieur est à la main du maire. Je suppose que vous allez donc le modifier et j'en profite pour faire des propositions.

Concernant l'espace numérique, je pense que les projets déposés, mais non retenus devraient figurer sur la plate-forme. Cela leur donnerait une certaine visibilité et permettrait de motiver et de valoriser les porteurs de projets. On devrait également indiquer les raisons pour lesquelles les projets n'ont pas été retenus, car cela aurait une vertu pédagogique pour les années suivantes et les autres porteurs de projets.

Je pense également qu'il est important de se fixer des objectifs et de les évaluer. Comme on l'a dit, certaines éditions du budget participatif ont eu peu de succès. Il serait intéressant de savoir quels objectifs de participation, de projets proposés vous vous fixez et de suivre un certain nombre d'indicateurs qui permettront d'améliorer le dispositif.

J'ai aussi des observations à faire sur les commissions de recevabilité. Elles sont composées d'élus de la majorité, de personnels de la mairie et de quelques citoyens tirés au sort, mais je propose de les élargir à des élus minoritaires et à des représentants d'associations de manière à rendre ce volet également plus participatif.

Il serait également nécessaire de clarifier les modalités de vote, ainsi que les seuils minimal et maximal du montant d'investissement. Est-ce que l'on reste toujours sur un seuil minimum de 1 000 euros alors que le montant du budget global s'élève désormais à 200 000 euros ?

J'aimerais par ailleurs que le règlement intérieur soit soumis au vote du conseil municipal.

En tout cas, je voterai pour cette délibération et bravo pour cette évolution.

Philippe SZYNKOWSKI

Beaucoup de ces thèmes nouveaux, tels que la santé environnementale ou l'alimentation, peuvent être rattachés à l'ancien budget participatif.

Parlons maintenant d'extension par rapport à ce qui est prévu. On pourrait imaginer et mettre en œuvre un budget participatif portant sur la culture, monter une troupe localement ou organiser des animations spécifiques de rue en dehors des programmes municipaux connus.

Il pourrait également porter sur l'action sociale à destination de familles en difficulté, ce qui pourrait être un complément aux aides existantes dont s'occupent les services de la mairie, un coût de pouce supplémentaire en quelque sorte.

Le nouveau budget participatif de la transition écologique, vu l'extension de son objet, ne souffrira certainement pas de la création d'un atelier d'émergence, comme il est dit, à l'occasion duquel son champ d'application pourra être précisé pour éviter les projets qui ne le concernent pas, qu'il s'agisse de projets d'envergure ou de projets plus simples, mais auxquels les gens sont attachés, comme le fleurissement d'un lieu ou la plantation de quelques arbres, toujours dans le cadre de l'intérêt général.

Afin d'y intéresser beaucoup plus de Scéennes et de Scéens, des espaces spécifiques y seront consacrés, comme Sceaux Mag. L'espace numérique qui est également projeté pour le suivi des projets devra préciser le champ d'intervention de ces cadres élargis. De la sorte, la participation citoyenne pourrait être plus importante, même si elle n'atteint pas les hauteurs des votations en Suisse. Car l'inconvénient de cette technique participative est de voir l'émergence d'associations, d'habitues qui feraient écran et auraient tendance à monopoliser les décisions favorables par rapport à des projets déposés par des personnes moins avisées, ce qui ferait perdre le caractère démocratique et populaire des budgets participatifs.

La possibilité de créer des groupes de travail pour des projets collectifs est bienvenue. Encore faut-il que les thèmes retenus soient connus de tout un chacun et tout le monde ne dispose pas d'Internet.

Numa ISNARD

J'attire quand même votre attention sur le montant de ce budget participatif. Même si c'est sur deux ans, nous sommes quand même loin d'être dans une période de faste. C'est loin d'être l'abondance.

C'est même la fin de la période d'abondance, apparemment. Et c'est quand même un sacré chèque que vous consentez.

Il y a un paradoxe fondamental entre un budget participatif et la démocratie représentative. Dans le système actuel, le budget participatif ne peut être qu'un budget subalterne consacré aux réalités du terrain. C'est le voisin qui fait des propositions pour améliorer quelque chose dans son quartier. Cela concerne des actions de terrain et sur une petite échelle.

C'est très différent d'une planification pluriannuelle sur un territoire plus large et avec une ampleur beaucoup plus importante. Et c'est ce que le collègue Tamby a très bien dit tout à l'heure. N'est-il pas préférable de privilégier un système de démocratie directe, quitte à outrepasser l'enceinte de ce conseil municipal et laisser les Scéens se prononcer par des consultations populaires ?

C'est la raison pour laquelle il me semble toujours un peu délicat de voter ce genre d'augmentation, qui plus est extrêmement importante dans un contexte très compliqué.

Par ailleurs, permettez-moi de bondir lorsque je vois qu'il faut confier au maire, et à lui seul, le soin d'élaborer le règlement. Il faut à tout le moins qu'il soit voté dans cette assemblée délibérante, mais l'on pourrait aussi innover et le proposer au vote des Scéens. Il faut qu'il y ait au moins cet aspect de démocratie directe, puisqu'il s'agit de voter un règlement qui permettra d'organiser leur expression directe au travers d'un budget alloué par la commune.

Je pense qu'il y a là un paradoxe qu'il faudrait évacuer. Ce n'est pas au maire de rédiger seul ce règlement. C'est à la population et aux élus de le valider.

Je reprendrai enfin la remarque de Mme Gautier. 8 000 euros pour un potager ! Je veux bien qu'il y ait de l'inflation et que l'on aille se servir chez les pépiniéristes voisins qui ont des tarifs urbains, mais tout de même ! 20 000 euros pour cinq arbres fruitiers ! J'ai hâte de voir ce que cela va donner.

On a 15 000 euros pour des arceaux à vélo et l'on a des intitulés un peu abscons. On parle de chemins de cueillette à 10 000 euros. Qu'est-ce que cela veut dire exactement ? Est-ce que l'on va créer quelque chose en dur ? Est-ce un événement ?

Je pense que l'on gagnerait en transparence s'il y avait également un décompte comptable. Puisqu'il y a un budget, il faut avoir un suivi des dépenses. Et là, il y a une inflation qui est véritablement très importante.

J'attire donc votre attention sur ce point.

Il me semble difficile de voter pour un dispositif dont la réglementation est décidée par une seule personne et qui manque en outre de transparence financière. Ces tarifs sont en effet délirants et je ne pense pas que la population soit au courant de ces dérives.

M. le maire

Merci beaucoup. Madame Presson, qu'avez-vous à répondre à tout cela ?

Florence PRESSON

Madame Gautier, vous souhaitez avoir des informations et des photos. Je vous recommande la lecture de Sceaux Magazine. Toutes les éditions du budget participatif ont fait l'objet d'une présentation, d'un article et de photos dans le magazine. C'est en revanche une excellente idée d'en faire un bilan lors d'une réunion du CCT.

Pour répondre à M. Isnard, le budget participatif est une démarche qui a été réalisée avec les habitants dans le cadre du Comité consultatif des transitions qui réunit une trentaine de personnes, dont M. Szykowski, présent à chaque réunion. Le règlement du budget participatif a été élaboré dans ce cadre.

Ce budget est issu d'un travail collaboratif et nous avons pris en compte un certain nombre des demandes qui ont été faites au fil des précédentes éditions.

Organiser une réunion pour faire le bilan après quelques années me semble en effet tout à fait intéressant.

Comme je vous l'ai dit au cours de la réunion qui s'est tenue lundi dernier, où vous étiez très motivés sur les hérissons, je vous ai dit qu'il y avait eu plusieurs ateliers. Et il n'existe pas de petits projets. Le jeune homme, porteur de ce projet, a su rassembler des voix autour de son projet. On ne peut donc pas dire qu'il s'agisse d'un petit projet. C'est un projet tout à fait honorable. Nous avons eu des retours, et nous pourrions effectivement vous les communiquer.

Et il est vrai qu'il est important de veiller à ce que le budget participatif ne soit pas monopolisé par des associations. Il faut que les citoyennes et citoyens qui en ont envie puissent soumettre au vote leurs projets.

Je pense que je n'ai pas été assez claire sur certains points. Le nombre de dossiers déposés est sans doute plus faible que dans d'autres communes. En revanche, ces dossiers sont de très bonne qualité, puisque 80 % d'entre eux sont recevables. À Bourg-la-Reine ou Antony, les dossiers déposés sont très nombreux, mais à peine 30 % d'entre eux sont recevables.

In fine, le nombre de dossiers retenus et votés est similaire au nôtre.

On a souvent entendu dire que le budget de Bourg-la-Reine était beaucoup plus important. Bourg-la-Reine propose un budget de 100 000 euros tous les deux ans, soit 50 000 euros par an. C'est donc le même montant qu'à Sceaux. Mais présenté ainsi, c'est effectivement un peu plus clinquant.

Les ateliers devraient permettre aux porteurs de projets de mieux élaborer leurs dossiers. On a eu parfois des projets assez similaires. Et nous avons contacté les deux porteurs de projet pour leur

demander de travailler ensemble pour présenter un dossier plus ambitieux. Ce sera l'occasion de le faire durant ces ateliers.

Nous aurons une vraie problématique de participation à ces réunions. Nous avons mis en place un dispositif similaire pour l'appel à projets des jardins partagés en pied d'immeubles pour lequel nous avons organisé trois réunions d'aide au montage des dossiers. L'objectif sera de trouver les bons créneaux horaires pour favoriser la participation et avoir ainsi des projets toujours plus intéressants.

Sur les montants financiers, je pense qu'il est effectivement nécessaire d'apporter des précisions. Le projet de potager aux Blagis à 8 000 euros ne consiste pas seulement à mettre des bacs à disposition et à planter de petites graines. Il faut remettre en perspective le lieu. C'était un *no man's land* avec des plaques de béton, des amoncellements et une végétation complètement délirante. Il y a eu un gros travail de nettoyage, d'aménagement et de mise en accessibilité de ce lieu avant de pouvoir le mettre à disposition. Le prix ne correspond pas uniquement à la plantation de quatre arbres et à l'installation de cinq bacs. C'est en réalité un projet plus global.

Nous avons évoqué le fait d'installer une affiche à l'endroit où se trouve ce potager qui détaille la consommation de cette enveloppe de 8 000 euros. Et c'est quelque chose que nous diffuserons.

Certains projets ont été mis en place partiellement. S'agissant des Blagis, je pense que vous n'avez pas raté les réunions portant sur la végétalisation du quartier. La plantation d'arbres en nombre fait partie d'un projet beaucoup plus global. Soit l'on ne mettait pas en place de projet de verger, soit on le scindait en deux parties. Nous avons fait le choix de planter quelques arbres fruitiers dans l'espace de sport, plutôt que de ne rien faire. Mais bien évidemment, ce projet ainsi que les cheminements cueillette font partie du nouveau projet sur lequel nous travaillons depuis quelque temps avec le développement des îlots de fraîcheur et la végétalisation.

S'agissant de la commission de recevabilité, le règlement précise qu'elle est composée de quatre élus, de deux à trois personnes des services techniques et de quatre citoyens. Il me paraît problématique d'ouvrir la commission aux associations, d'autant que le règlement stipule que les membres du comité de recevabilité ne peuvent pas déposer de dossiers. Je pense que nous risquons d'avoir des difficultés à recevoir des dossiers si nous ouvrons le comité aux associations les plus engagées.

Quant à l'extension du budget participatif à d'autres domaines, je pense qu'il existe déjà énormément d'actions sur la culture, le faire ensemble ou la solidarité qui se font assez naturellement. Je pense par exemple aux dîners de voisins et aux dîners de rue. Je vous rappelle par ailleurs les comités consultatifs sur la culture, la famille et le sport. Je vous encourage vraiment à y participer. Vous aurez ainsi la possibilité de faire des propositions régulières.

M. le maire.

Merci, Madame Presson.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mmes Annie Bach, M. Emmanuel Goujon, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; avec 1 voix contre (M. Xavier Tamby) et 1 abstention (M. Numa Isnard)

Approbation du renouvellement du dispositif d'aide à l'achat d'accessoires sécurisant et facilitant la pratique du vélo au quotidien.**Patrice PATTÉE**

Je serai très rapide, puisqu'il s'agit de reconduire ce que nous avons mis en place en 2020. Il s'agissait d'une innovation et nous avons été imités depuis. C'est peut-être ce que l'on peut appeler l'écologie scéenne.

Si l'on fait le bilan, en 2022, la Ville a reçu 133 demandes avec un total de subvention de 9 430 euros versés. Pour 2023, la Ville est actuellement à 132 demandes pour un total de subvention de 9 516,24 euros versés. Nous terminerons l'année dans les mêmes ordres de grandeur qu'en 2022.

Nous avons intégré les propositions d'amendements sur les accessoires éligibles au dispositif d'aide. Les antivols et les casques sont les accessoires les plus subventionnés. Je constate par ailleurs un certain intérêt pour les accessoires de vélo comme les sacoches, les sacs à dos, le porte-bagages. En revanche, personne n'a sollicité cette subvention pour l'achat d'un détecteur de chute connecté, d'un GPS ou les articles que nous avons ajoutés dans le cadre d'un amendement qui nous avait été présenté.

Je sais que vous allez proposer un amendement, toujours sur le même sujet, à savoir la prise en compte du quotient familial.

Nous avons rejeté cette proposition les années précédentes pour des raisons de simplification de la procédure. Si l'on regarde l'origine des demandes de subventions, on constate que les quartiers les plus populaires et les quartiers où se trouvent les plus belles maisons, soit les Blagis et le Parc de Sceaux, le 27 septembre 2023

Sceaux, sollicitent assez peu ce dispositif d'aide. Les quartiers les plus demandeurs sont les quartiers Sceaux-Robinson, Centre, Chéneaux-Sablons et Sceaux-Coudrais. Voilà pour le podium.

M. le maire

Merci.

Qui souhaite intervenir ?

Christiane GAUTIER

Merci, Monsieur Pattée.

Je vous ai fait parvenir une demande par mail pour obtenir avant le conseil, comme l'année précédente, la répartition des achats de ces accessoires, tout en vous demandant de préciser le nom des rues des bénéficiaires de manière à voir quels quartiers bénéficiaient de cette aide, et vous venez d'y répondre.

Justement, je me suis penchée sur le tableau 2022 que vous m'aviez envoyé et qui concernait la période de janvier à septembre. J'observe un petit décalage entre les chiffres présents dans la délibération et ceux de l'année complète, ce qui peut sembler normal, puisque la période est plus longue de trois mois, sauf qu'il y a six demandes de moins et 530 euros de différence pour l'année entière.

Je vous invite donc à vérifier cela.

Vous comptabilisez pour cette année 132 demandes, ce qui est tout à fait similaire aux années précédentes, mais qui contraste avec l'usage de plus en plus répandu de ce mode de déplacement.

Avez-vous une explication à cette stagnation ? La publicité, qui en est faite, est-elle suffisante ?

Si ce remboursement était inversement proportionnel au revenu, ne pourrait-on pas cibler davantage de personnes, et notamment le quartier des Blagis dont vous venez de dire qu'il est finalement très peu demandeur de cette proposition ?

Cette année encore, nous ferons la demande de cibler ces subventions sur les populations les moins favorisées, espérant ainsi encourager l'achat d'articles protecteurs par ceux qui n'en ont pas vraiment les moyens.

Je vous remercie.

Numa ISNARD

On peut se poser la question de l'objectif de cette manœuvre. L'objectif, c'est effectivement que les gens s'équipent, mais l'on est un peu face à un inventaire à la Prévert. Des GPS, des détecteurs de chute, etc.

Pour ma part, je m'alarme de constater la raréfaction du port du casque ou de tenue visible alors que le nombre de cyclistes augmente. Je me demande si l'on n'aurait pas intérêt à cibler l'octroi de cette subvention sur les accessoires de sécurité vitaux, quitte peut-être à l'augmenter de manière individuelle.

Par ailleurs, si je peux comprendre l'idée de ne pas se baser sur le quotient familial pour des raisons de simplification administrative, je pense qu'il est néanmoins urgent de cibler les catégories défavorisées, notamment celles qui font l'effort d'investir dans l'achat d'un vélo. Même le vélo semble être un accessoire de locomotion simple, l'achat reste un investissement important, surtout pour les classes populaires. Vous parliez tout à l'heure des Blagis. Les gens se lèvent très tôt le matin et il n'est pas toujours simple de prendre un vélo si tôt pour aller travailler. Par ailleurs, ils travaillent peut-être dans des structures qui n'ont rien pour accueillir les vélos. Ils doivent généralement prendre deux ou trois bus pour aller à la Défense. Ce sont des vies assez difficiles et il faut être réaliste. Par conséquent, si des personnes de ces catégories populaires font l'effort d'utiliser le vélo comme moyen de déplacement, je pense qu'il est de notre devoir de les aider et de veiller à ce qu'elles soient en totale sécurité.

Je pense donc qu'il faut faire l'effort de calibrer cette subvention de manière un peu plus généreuse pour les catégories populaires et de la cibler par ailleurs sur les accessoires de sécurité vitaux.

Le reste, c'est du confort. Et comme vous l'avez très bien dit, les personnes qui veulent investir dans le confort peuvent le faire. Le marché répondra à leurs demandes. Il y a toutes sortes de vélos et d'accessoires disponibles. Pour les accessoires vitaux, je constate un certain relâchement. Je pense que si l'on doit agir, c'est à ce niveau qu'il faut le faire.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire.

Merci, Monsieur Pattée pour cette présentation.

Je ne vais pas répéter ce qui a été dit, mais je veux juste commenter vos propos sur le quotient familial. Il ne s'agit pas de conditionner l'octroi de cette aide au quotient familial, mais au revenu fiscal de référence, qui est une donnée facilement accessible et vérifiable, comme l'est d'ailleurs le quotient familial grâce au programme mis en place par la Direction du numérique, la DINUM, pour dématérialiser ces calculs.

En tant qu'élus, nous sommes favorables aux aides ciblées à ceux qui en ont le plus besoin plutôt qu'aux aides généralisées. Nous portons ce message depuis trois ans, et c'est aussi le message porté par l'Etat, qui a décidé de renforcer les aides à l'achat d'un vélo pour les ménages les plus modestes, en s'appuyant notamment sur le revenu fiscal de référence. Et c'est l'objet de l'amendement que je vous ai transmis et dont j'aimerais parler à la suite de mon intervention.

Xavier TAMBY

Mes questions me sont venues en écoutant le propos de Numa Isnard. Et je vous concède par avance que je ne connais pas la réponse à la première question qui est purement technique. En revanche vos réponses à la deuxième m'intéressent fortement.

Mes questions sont les suivantes : les pouvoirs de police du maire lui permettent-ils d'imposer le port du casque à vélo ? Êtes-vous favorable à l'obligation du port du casque pour les cyclistes en ville ?

M. le maire

Alors la réponse à la question, c'est non. Les pouvoirs de police du maire ne peuvent s'exercer que si une loi leur permet de le faire. L'obligation du port du casque serait une contrainte que l'on imposerait aux cyclistes. Il faut donc que la loi permette au maire de prendre cette mesure. Aujourd'hui, la loi ne le permet pas.

Par ailleurs, je ne suis pas favorable à l'obligation du port du casque.

Sabine NGO MAHOB

J'ai participé à des réunions de l'AMF sur la politique de la ville. Il est ressorti de ces réunions qu'il existait un problème de fléchage des aides, la plupart d'entre elles ne sont en effet pas réclamées par les personnes qui pourraient en bénéficier.

J'habite les Blagis et je suis l'une de ces familles modestes. Je ne peux pas acheter mon vélo et ceux de mes deux filles, parce que je n'en ai pas les moyens.

Il faut peut-être se poser la question différemment. Attribuer une aide ne veut pas forcément dire que les gens vont la réclamer. Si les gens n'achètent pas de vélos aux Blagis, c'est, parce qu'ils n'ont pas les moyens de le faire et qu'ils ont par ailleurs des problèmes pour les sécuriser. La plupart des familles de ces immeubles sont des familles nombreuses et ne peuvent pas acheter des vélos pour tout le monde. Ils n'en ont pas les moyens.

J'ai reçu un message de ma banque qui m'a proposé un prêt de 600 euros sans intérêt pour l'achat d'un vélo, mais je n'ai pas 600 euros à consacrer à cela.

Patrice PATTÉE

J'entends que tout le monde s'intéresse aux Blagis. C'est très bien, mais vous avez sans doute noté que ce budget n'est pas plafonné. Tout le monde peut déposer une demande de subvention.

Monsieur Isnard, vous prétendez être très proche des habitants des Blagis. C'est à vous de les inciter à utiliser cette aide.

Par rapport à ce que disait Sabine, nous organisons depuis 2009 une bourse aux vélos qui permet d'acheter des vélos en très bon état pour quelques dizaines d'euros, et en particulier des vélos pour enfants. Je passe mon temps à expliquer aux habitants, et en particulier à ceux des Blagis, qu'ils ont deux rendez-vous chaque année, au printemps à Sceaux et à l'automne à Bourg-la-Reine, au cours desquels ils peuvent acheter des vélos d'occasion pour quelques dizaines d'euros.

Nous accompagnons également les habitants des Blagis au travers du Savoir rouler à vélo que nous avons déployé l'année dernière. 10 enfants des classes des Blagis n'ont pas pris le départ de cette édition, parce qu'ils n'avaient pas de vélo. La Ville a donc acheté des vélos qui seront prêtés aux écoles lors des séances du Savoir rouler là où des enfants n'ont pas de vélo.

Je comprends et j'entends ce que dit Sabine, l'achat d'un vélo, c'est un budget. L'équipement en est un autre. Mais la mairie a mis en place un certain nombre d'actions pour les habitants défavorisés, qu'ils soient des Blagis ou non.

S'agissant de cette aide, libre à vous d'aller porter la bonne parole, d'inviter les gens que vous connaissez et qui n'ont pas les moyens d'acheter un casque, un antivol ou un vêtement de pluie de solliciter cette subvention.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mmes Annie Bach, M. Emmanuel Goujon, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)

IX- RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

Approbation du plan d'action en matière de relations internationales.

Christian LANCRENON

Comme vous le savez, les jumelages avec Brühl en Allemagne et Leamington Spa en Angleterre ont été le point de départ de nos relations européennes il y a 60 ans.

La création en 2020 d'une délégation spécifique aux relations européennes et internationales avec une chargée de mission à mi-temps permet de nouveaux développements.

Pour commencer, il a fallu répondre à l'actualité. La violente agression russe contre l'Ukraine, avec toutes les atrocités liées à la guerre, a provoqué, comme on le sait, des déplacements de populations. Avec la Ville, les Scéens ont répondu présents pour aider les Ukrainiens en matière de logement, d'apprentissage de la langue et d'insertion de manière générale.

Cette guerre se poursuivant, nous sommes aujourd'hui confrontés à de nouveaux défis, notamment au niveau des hébergements. Nous agissons au mieux au cas par cas pour répondre aux demandes.

Face à cette guerre et à ses conséquences politiques, économiques et financières, le besoin d'Europe n'a jamais été aussi fort. Plus que jamais, les Européens doivent faire front commun pour que l'Union européenne puisse apporter des réponses à la hauteur des défis et des valeurs qu'elle défend.

Le 9 juin prochain, dans à peine plus de 8 mois, auront lieu les élections européennes. Ces élections constituent une opportunité pour sensibiliser les Scéens sur l'importance de l'Europe et pour développer des actions en lien avec différents partenaires.

Nous allons donc formaliser un plan d'action s'inscrivant dans le prolongement de la déclaration adoptée lors du conseil municipal du 9 février dernier.

Dans ce contexte, et pour faire suite à la réunion du Comité consultatif des relations internationales qui s'est réuni le 8 septembre, il est proposé au conseil municipal d'adopter le plan d'action que nous vous avons remis.

Celui-ci prend en compte les axes majeurs d'intervention de la Ville en matière d'éducation, de gouvernance et de droits de l'homme avec pour objectif d'encourager l'implication du plus grand nombre de citoyens de tous âges.

Je vais vous décrire l'essentiel de ce plan d'action maintenant.

Nous allons renforcer la présence de la Ville dans les réseaux des collectivités territoriales en lien avec le mouvement européen.

Nous allons promouvoir l'Europe et dans ce cadre, la Ville va se porter candidate au label « Ville européenne ». Ce sera l'objet de la prochaine délibération.

La Ville continuera à prendre part activement aux travaux de l'AFCCRE, qui est l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe.

Nous renforcerons les échanges sur l'Europe en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur, en commençant par l'IUT, la Faculté Jean Monnet et le lycée Florian. Il ne figure pas dans votre dossier, mais j'assistais hier au conseil d'administration du lycée Florian et il faut savoir qu'une vingtaine d'élèves partiront pour un séjour d'un mois, pour une partie d'entre eux à Séville Sceaux, le 27 septembre 2023

et pour l'autre à Malte. Ces voyages sont financés par le programme Erasmus et les régions. Grâce à cela, les élèves ne paieront que 300 euros, et parfois rien si la famille est en grande difficulté.

Ce sont des opérations qu'il faut promouvoir auprès de tous les établissements.

S'agissant des établissements d'enseignement supérieur, la ville de Sceaux a intégré le réseau ENUT, l'European Network of University Towns, afin de favoriser la coopération entre les acteurs de l'enseignement supérieur et les villes.

Il y a aussi les villes universitaires en lien avec l'Alliance Européenne EUGLOH, aussi appelée Université Européenne EUGLOH qui favorise la formation et la mobilité en Europe.

Nous contribuerons à conforter l'amitié franco-allemande, notamment dans le domaine du sport, de la culture et du développement durable. Les enseignants et nos collègues élus de Brühl nous disent que l'apprentissage du français en Allemagne baisse drastiquement. Les professeurs et les enseignants de Lakanal et Marie Curie font le même constat s'agissant de l'apprentissage de l'allemand en France. Il nous faut lutter contre cela. Et plus nous entretiendrons des liens avec la ville de Brühl et plus nous favoriserons l'apprentissage de l'allemand. Pour l'anglais, les choses sont évidemment différentes, puisqu'il s'agit aujourd'hui d'une langue majeure.

Nous continuerons à entretenir des liens avec Leamington Spa malgré le Brexit. Celui-ci n'a pas du tout freiné nos relations. Il les a au contraire accélérées. La ville souhaite en effet maintenir ces liens même si elle ne bénéficie plus d'Erasmus, l'Angleterre ne faisant plus partie de l'Europe. Et nous sommes obligés de contourner cela, si je puis dire, pour maintenir des liens avec Leamington Spa. Nous avons ainsi découvert qu'il existait l'équivalent du lycée Florian avec un pôle coiffure et esthétique. Nous allons donc établir des liens entre nos deux établissements. Ce sont des exemples concrets que nous mettons en place pour conforter nos liens malgré le Brexit.

Nous allons également soutenir particulièrement les projets des élèves et étudiants des établissements scéens. L'appel à projets Projeunes est notamment basé sur la solidarité internationale. Nous étudions par ailleurs la mise en place d'un fonds spécifique avec des « ambassadeurs » de la Ville et/ou des établissements.

Nous nous rassemblerons autour de valeurs communes pour suivre la coopération et la solidarité internationales, notamment au travers du label ELoGE, un label européen d'excellence en matière de gouvernance que la Ville a obtenu.

La Ville poursuivra par ailleurs avec ses habitants son engagement de solidarité à l'égard des populations victimes de catastrophes naturelles (Turquie, Maroc, Syrie).

Et nous continuerons enfin à aider les associations scéennes qui s'occupent de populations dans des situations difficiles comme à Madagascar, en Arménie, en Birmanie, au Burkina Faso et au Mali.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, de nombreux Scéens se sont fortement engagés pour aider les Ukrainiens. La Ville poursuivra bien évidemment son soutien aux familles concernées.

En lien avec le programme européen U-LEAD, un partenariat se met en place entre la ville de Sceaux et la ville ukrainienne de Zelenodolsk, située au nord de la Crimée. Le but est de répondre aux besoins urgents, dans la mesure de nos possibilités, de préparer la reconstruction de l'Ukraine, d'établir des liens avec les habitants, et d'apporter un soutien moral. Ils ont besoin de sentir que nous sommes avec eux. Nous avons reçu cette délégation au mois de juillet avec Chantal Brault et c'était extrêmement touchant. Ils sont vraiment demandeurs d'informations, de liens avec nous, afin que l'Ukraine puisse se reconstruire le plus favorablement possible, notamment en termes de développement durable.

Voilà, mes chers collègues, le plan d'action que je vous propose de mettre en œuvre.

M. le maire

Merci, Monsieur Lancrenon.

Est-ce qu'il y a des interventions ?

Maud BONTÉ

Merci, Monsieur le maire. Merci, Monsieur Lancrenon pour votre exposé.

En ce qui me concerne, vous le savez, je suis une Européenne convaincue et très investie dans les échanges du jumelage. Après une personnalité comme celle de Chantal Brault, nous avons la chance d'avoir Christian Lancrenon qui reprend le flambeau avec beaucoup d'enthousiasme et de détermination. Nous l'en remercions.

Je ne connais pas tout son agenda et je découvre tout ce qu'il fait sous la houlette et l'initiative de la Ville pour favoriser les échanges entre les établissements universitaires, mais aussi le lycée Florian. Et je trouve que votre démarche auprès des jeunes pour que l'Europe soit pour eux une force et un avenir est une excellente idée.

Le jumelage a vu le jour après la guerre avec ce credo : « Plus jamais ça ». C'était le souhait de tous les créateurs de l'époque, et notamment de l'ancien maire, M. Guldner. Mais c'est aujourd'hui l'avenir et l'avenir se conjugue avec les jeunes.

Nous étions tout récemment à Brühl avec la mairie de Sceaux et le CSAI, le Centre scéen des amitiés internationales pour l'anniversaire du jumelage entre notre ville, Leamington Spa et Brühl, puisque nous formons un triangle amoureux, mais dans le bon sens du terme. La Ville de Brühl fêtait les 50 ans du jumelage et a eu la délicatesse d'inviter la ville de Sceaux, mais aussi le CSAI à cet anniversaire.

La ville de Brühl faisait le bilan de ce qui avait été bâti grâce à ce jumelage, mais souhaitait maintenant se tourner vers l'avenir, notamment vers les jeunes.

Merci pour tout ce qui est fait, notamment sur le plan institutionnel, mais également sur le plan associatif, notamment auprès du CSAI qui bénéficie d'une subvention de la Ville pour que les familles puissent se recevoir, se rencontrer et faire perdurer cette belle idée du jumelage.

Je vous remercie.

Xavier TAMBY

On aurait évidemment tendance à croire que ce type de délibération fait consensus et qu'il n'y a pas de raisons de s'y opposer d'autant que les ambitions affichées sont portées par Christian Lancrenon que nous apprécions tous.

Alors, que dire ? Avec Numa Isnard, nous avons déjà évoqué ce sujet lors de précédents conseils municipaux en disant que la Ville n'avait pas les moyens de ses ambitions. Et quand bien même ces ambitions sont très jolies sur le papier, nous nous questionnons sur leur cohérence au regard des missions et des moyens d'une collectivité locale de 20 000 habitants.

Le deuxième questionnement porte sur la référence à l'Europe telle qu'elle apparaît dans le plan d'action. J'ai envie de dire qu'il faut distinguer plusieurs choses.

Il faut distinguer l'Union européenne et la civilisation européenne. Parle-t-on de la civilisation européenne aux racines judéo-chrétiennes nourries par l'héritage de la Grèce, d'Athènes et de Rome qui ont fondé le socle de nos sociétés européennes ? Ou est-ce que l'on parle de l'Union européenne qui, sans entrer dans un long débat, peut être questionnée ? Il faut en effet distinguer si l'on parle de l'Europe qui a assuré la paix en 1945 ou de l'Union européenne post-maastrichtienne qui a érigé en vertu cardinale les principes de libre concurrence de non-concentration, de lutte contre les aides d'Etat.

Cette référence à l'Europe fédérale et au mouvement fédéral européen dans ces deux délibérations m'interroge. Je pense que vous auriez pu vous en abstenir.

S'agissant du plan d'action lui-même, je connais la personne qui le porte, je connais ses motivations, sa bienveillance naturelle et son entrain sur ces sujets, mais je dois dire que je suis gêné par la politisation un peu masquée de cette délibération. Je pense que vous auriez pu vous abstenir de ces références trop marquées politiquement à l'Europe fédérale.

Liliane WIETZEBIN

Je souhaitais réagir, non pas sur l'objet lui-même, mais sur un point qui m'a interpellée et sur lequel je suis déjà intervenue en conseil municipal : l'appel à projets Projeunes.

Il s'agit d'une aide destinée à financer des projets proposés par des jeunes autour de la solidarité internationale. Ce dispositif est cité dans cette délibération en tant que soutien à des projets individuels ou collectifs prenant la forme de voyages dans le cadre desquels *des élèves et étudiants des établissements de Sceaux se feront les ambassadeurs de la Ville et/ou de ses établissements*.

Je n'ai absolument rien contre ces jeunes qui sont souvent très brillants, mais ces bourses Projeunes sont la plupart du temps attribuées à des jeunes issus d'établissements d'élite très prestigieux. Ce dispositif est d'ailleurs assez confidentiel, puisqu'il n'y a eu qu'un seul candidat l'année dernière.

Je crains que ce dispositif en faveur de plus d'Europe vise une population très spécifique, très avertie et qui ne serait pas représentative des jeunes de Sceaux. Je vous suggère de mettre en place un appel à projets avec un objet plus large, à l'image du budget participatif. Il pourrait s'agir de projets de solidarité européenne ou internationale, mais aussi en France ou à Sceaux. Il ne faudrait pas multiplier ces petits Projeunes à des fins spécifiques, mais peut-être réfléchir à quelque chose de beaucoup plus large et qui pourrait adresser d'autres sujets comme la culture ou un voyage en Ardèche, par exemple.

C'est ce point qui m'a plus particulièrement interpellée. Attention à ne pas toujours cibler les mêmes.

Philippe SZYNKOWSKI

Merci à M. Lancrenon de nous avoir présenté un tableau très ouvert de l'évolution des relations entre la ville de Sceaux et l'Europe, mais également des relations internationales.

Vous savez que les prises de conscience sur les problèmes liés à l'écologie se sont multipliées. Vous avez parlé des énergies renouvelables, sujet qui peut être porté également en Europe ou ailleurs.

Là aussi, il faut que le braquet soit très ouvert. Au regard des conséquences du réchauffement climatique, il est en effet très important de réaliser des investissements massifs à l'échelle européenne. C'est d'ailleurs bien ce que prévoit le budget vert européen. Oui à l'Europe, mais également à l'Europe de la transition écologique et des transitions tout court pour nous éviter les catastrophes annoncées pour l'avenir.

Il y a effectivement un très net besoin d'une Europe plus intégrée utilisant de préférence le vote majoritaire et dont les Etats respectent aussi les décisions de la Commission européenne, ce qui n'est pas toujours le cas. On le voit en particulier pour le blé venant d'Ukraine. Certains pays rechignent à appliquer les décisions européennes. Et ces régimes semi-autoritaires doivent être absolument combattus, afin qu'ils ne fassent pas contagion auprès d'autres.

Vous avez parlé d'éducation, d'actions d'information dans les écoles, ce qui est en effet très utile, de gouvernance, de démocratie participative, des droits de l'homme, etc. On saluera ici l'action de

la Ligue des Droits de l'Homme en France et ailleurs et d'une association comme Anticor, dont les possibilités d'action sont mises à mal par le gouvernement français. Il est très important que les décisions prises par la Cour de justice européenne aillent dans le sens d'une ouverture maximum, parce que si l'Europe est l'avenir, elle est l'avenir écologique et l'avenir de la liberté dans son sens le plus large.

Numa ISNARD

Ces échanges sont très intéressants, mais montrent la limite de cet exercice. Comme l'a dit le collègue Tamby, nous ne sommes pas dans l'enceinte compétente pour traiter de ces sujets.

La dernière version du CGCT ne dit rien de la compétence internationale des communes. Sceaux ne va pas ouvrir d'ambassades. Sceaux n'entretient pas de relations diplomatiques avec des États. Je pense qu'il faut rester à notre place, c'est-à-dire servir d'abord les Scéens. Et je pense que nous avons beaucoup à faire sur ce plan. Il y a en effet beaucoup d'urgences et beaucoup de demandes.

Le document est intéressant, parce qu'il a été réalisé par quelqu'un de passionné qui connaît son sujet. Personne ne remet en cause l'intérêt de ce document. Il y a cependant quelques petites thématiques qui me gênent. La Ville se présente notamment en chantre de l'autonomie locale. Pardon pour mon héritage jacobin, mais voir une commune prôner l'autonomie locale perturbe le républicain que je suis. Je suis favorable à la libre administration des collectivités, mais l'autonomie locale, c'est autre chose. L'autonomie régionale, c'est encore autre chose également et je pense que cela n'est pas vraiment compatible avec nos valeurs républicaines.

On évoque également le Conseil de l'Europe. Je ne suis pas persuadé que les prises de position du Conseil de l'Europe soient vraiment partagées, notamment à l'intérieur même de cette majorité. Il s'agit d'un organe très particulier, très déconnecté du réel et qui a son propre agenda.

On parle de moyens de la Ville qui seraient dédiés à la promotion des actions des associations. Pardon de cette logique comptable, mais jusqu'où aller ? Cela peut se révéler très coûteux et je ne suis pas persuadé que doter Sceaux d'une politique internationale soit la priorité des Scéens. Je pense même que cela en ferait rire certains. C'est pourquoi il vaut mieux se garder du ridicule et je vous avoue que je suis un peu mal à l'aise avec cette délibération portée par une personne compétente et de bonne volonté, mais je pense que ce n'est pas le bon endroit pour le faire. Cela doit revenir au gouvernement de la République.

Jean-Philippe ALLARDI

Cela participe à l'aura de la ville, et n'en déplaise à certains de nos collègues, je crois que c'est important et que les Scéens le portent comme une fierté.

Ce plan intègre la participation des établissements supérieurs de la ville, et c'est bien notre job. Nous avons œuvré pour qu'il y ait un accompagnement dans les projets portés par les

établissements supérieurs avec le départ de certains étudiants, mais aussi pour l'accueil d'étudiants étrangers sur notre territoire.

Je pense que nous sommes tout à fait dans notre mission.

Christian LANCRENON

Je veux remercier Mme Bonté pour ses encouragements.

Quant aux interrogations de M. Tamby, je veux lui dire que les budgets sont extrêmement limités et qu'il s'agit plutôt d'un investissement en temps, de participation à des colloques, d'organisation de conférences. C'est entre autres pour cela que cette délégation a été créée.

Je n'ai surtout pas envie de m'abstenir sur la notion d'Europe fédéraliste. Et si j'ai gardé cette mention, je l'ai fait tout à fait volontairement.

Quant aux projets Projeunes, Madame Wietzerbin, nous veillons à ce que ce ne soit pas trop élitiste, mais les choses se font d'elles-mêmes. Il faut sans doute promouvoir Projeunes de manière différente, pourquoi pas au lycée Florian ou dans d'autres établissements, afin d'attirer de nouveaux profils d'élèves.

Vous n'avez pas tort, mais nous communiquons quand même beaucoup sur ce dispositif. Et les résultats sont ce qu'ils sont par rapport aux dossiers reçus. Il est vrai qu'il n'y a eu qu'un seul candidat l'année dernière. Ce n'est pas normal, mais je pense qu'il s'agit plutôt d'un problème de promotion.

Selon moi, tout est bon pour promouvoir l'Europe. C'est bien notre rôle. Ce n'est pas à l'Etat de le faire. Si l'on devait compter sur lui pour promouvoir l'Europe, on ne verrait pas grand-chose sur le terrain.

Monsieur, je suis complètement d'accord avec vous sur l'aspect développement durable. C'est la raison pour laquelle nous insistons beaucoup sur ce sujet avec la ville de Zelenodolsk. Cela peut sembler embryonnaire, qu'une petite ville comme Sceaux leur transmettent des conseils, mais ils sont très réceptifs et très à l'écoute. Je pense que c'est ainsi qu'un pays comme l'Ukraine qui a face à elle un régime non pas semi-autoritaire, mais très autoritaire comme la Russie se reconstruira en respectant l'environnement et la nature.

S'agissant de la promotion des associations, nous le faisons à la mesure de nos moyens. Je veux rappeler que certaines de ces associations d'aide à Madagascar ou au Burkina Faso existent depuis 30 ou 40 ans. C'est une aide matérielle, un peu financière. Et je pense qu'en la matière, nous avons aussi un rôle à jouer. Cela permet de transmettre un message auprès des jeunes générations, un esprit de solidarité internationale. Et dès que je le peux, j'interviens dans les établissements supérieurs ou scolaires sur l'importance d'Erasmus et des échanges que nous pouvons avoir avec l'Europe.

Je pense avoir répondu à l'ensemble de vos questions.

M. le maire

M. Isnard disait tout à l'heure que la Ville n'avait pas de compétences en la matière. C'est à la fois vrai et pas vrai. Les communes en France détiennent une compétence générale sur toutes les affaires qui concernent la commune. À partir du moment où nous avons des jumelages, nous sommes compétents. L'Etat nous y encourage, puisqu'il existe au sein du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, une délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales. Tout ceci se fait en complémentarité de l'action de l'Etat, et nous sommes un certain nombre d'élus à être en contact permanent pour différentes raisons avec l'administration des Affaires étrangères. Et cela ne pose évidemment aucune difficulté.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mmes Annie Bach, M. Emmanuel Goujon, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 2 voix contre (MM. Numa Isnard et Xavier Tamby).

Candidature au label Ville Européenne.

Christian LANCRENON

J'en ai parlé tout à l'heure. Le label « Ville Européenne » a été créé en janvier 2020 par Les Jeunes Européens de France, le Mouvement Européen de France et l'Union des Fédéralistes Européens de France, afin de promouvoir la démocratie européenne et de faire vivre l'esprit européen dans les communes de toutes tailles.

Les grandes thématiques sont les suivantes :

- ✓ la pédagogie ;
- ✓ la coopération ;
- ✓ la citoyenneté ;
- ✓ la culture.

Obtenir le label Ville européenne permettra à la commune de faire partie d'un réseau de communes qui rassemble déjà 87 communes, dont une dans les Hauts-de-Seine. Sceaux aurait pu être la première ville du département à l'obtenir, mais c'est Vanves qui l'a finalement obtenu en premier. Nous pourrions être la deuxième ville des Hauts-de-Seine à l'obtenir.

Je vous rappelle que le Mouvement Européen est un mouvement transpartisan, pour ne pas dire apolitique. Il réunit des bénévoles et des villes qui ont les mêmes valeurs s'agissant de la construction européenne, avec parfois des débats difficiles comme le soulignait M. Tamby à propos du Conseil européen, au sein duquel j'interviens d'ailleurs chaque année sur les droits de l'homme.

Nous pourrions donc avoir une certaine influence. Et plus nous serons nombreux à nous atteler à cette tâche et mieux ce sera pour le rayonnement de la ville de Sceaux.

Ce label dont les ambitions sont élevées nous engage et je vous propose de voter cette délibération et de me désigner comme référent.

Je vous remercie.

M. le maire

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Xavier TAMBY

Je pense que les réponses de Christian confirment le mauvais pressentiment que j'avais quant à ces deux délibérations. Pardon, Christian, mais contrairement à ce que tu dis, c'est tout sauf apolitique. C'est au contraire ultra politique. Le concept de fédéralisme est ultra politique. Il est le prolongement de tout ce qui a été fait et observé dans l'histoire du droit public national et européen depuis l'arrêt Costa contre Enel qui consacre la suprématie du droit européen sur le droit national.

Le fédéralisme considère qu'il faut aller de plus en plus loin et que les Etats-nations doivent se soumettre à un droit européen de plus en plus puissant et prégnant avec une Commission européenne qui n'a pourtant que très peu de légitimité démocratique.

Ces propos peuvent paraître en dehors du débat local, mais je pense que l'on a le droit de ne pas être d'accord. Pour ma part, et au regard de la liste que j'ai présentée aux élections municipales en 2020, je ne veux pas donner un blanc-seing en votant favorablement cette délibération. Certains de mes colistiers sont en effet très favorables à l'Union européenne et à la Commission de Bruxelles, mais ce n'est pas le cas de tous. Je voterai donc contre cette délibération.

Philippe SZYNKOWSKI

J'ai une question simple.

Sceaux, le 27 septembre 2023

On nous présente une charte d'engagement qui comporte cinq niveaux. Quel niveau faudrait-il atteindre selon vous ? Le premier niveau étant le minimum que l'on puisse demander.

J'aimerais savoir comment vous envisagez la chose. Le niveau 4 vous semblerait-il être un niveau correct à atteindre ?

Numa ISNARD

La première chose, c'est de constater qu'au niveau du cahier des charges, Sceaux remplit déjà pas mal de cases.

La Ville veut encore une fois adhérer à un nouveau gadget, mais surtout il ne s'agit pas de quelque chose d'apolitique. Jeunes Européens de France, c'est neutre. Mouvement Européen de France... je veux bien que l'on veuille construire un esprit européen, mais l'intitulé même de l'Union des Fédéralistes Européens est une prise de position. On peut très bien être pro-Européen et anti-fédéraliste. C'est un mouvement qui, au sein de la droite française, a été représenté pendant très longtemps. Il n'y a donc rien d'antithétique là-dedans. Et quand on décide de faire apparaître ce genre de structure, c'est que l'on soutient cette vision de l'Europe.

Je note par ailleurs qu'il n'y a que trois langues. La diversité culturelle de l'Europe est un peu écrasée. C'est aussi cela le fédéralisme.

Mais là encore, ce n'est pas le débat, car ce n'est pas dans cette enceinte que se décidera le sort de l'intégration européenne, surtout au regard des difficultés traversées par l'Union européenne. Encore une fois, c'est quelque chose de tout à fait dispensable d'autant plus que cela n'est pas apolitique.

M. le maire

La parole est à M. Lancrenon.

Christian LANCRENON

C'est en effet un sujet sensible.

M. le maire

Oui, mais nous n'allons pas faire un débat sur le fédéralisme européen ici.

Christian LANCRENON

Non, mais j'insiste sur le fait que le Mouvement Européen est un mouvement apolitique. Il est composé de pro-fédéralistes et d'anti-fédéralistes de tous partis politiques confondus. C'est d'ailleurs ce qui fait toute la richesse de ce mouvement. J'insiste sur le fait qu'il s'agit vraiment d'un mouvement transpartisan.

Je ne suis pas d'accord avec le fait de faire référence au fédéralisme d'autrefois en reprenant l'histoire. On peut construire le fédéralisme de demain, et c'est d'ailleurs ma vision personnelle.

Et pour répondre à M. Szykowski, nous allons procéder par étapes. La barre est haute. Cela nous engage et nous procéderons par étapes, en fonction de nos possibilités. Ce sont des objectifs qui nous obligent.

Et nous suivrons ces évolutions chaque année pour voir où l'on en est.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mmes Annie Bach, M. Emmanuel Goujon, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 2 voix contre (MM. Numa Isnard et Xavier Tamby).

Versement d'une contribution au FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) dans le cadre de la mobilisation pour les victimes des séismes au Maroc.

M. le maire

Le FACECO est un fonds monté par l'Etat pour permettre aux collectivités locales d'accompagner des pays ou des collectivités en difficulté. Il s'agit en l'occurrence de la mobilisation pour les victimes des séismes au Maroc.

Christian LANCRENON

Deux catastrophes naturelles dramatiques ont eu lieu ces dernières semaines, séismes au Maroc et la rupture de barrages en Libye. Ces deux catastrophes ont provoqué des dizaines de milliers de morts.

Pour soutenir les populations touchées par les catastrophes intervenues au Maroc, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a mobilisé le fonds de concours des collectivités territoriales (FACECO).

Le choix d'apporter une aide par l'intermédiaire du FACECO permet de bénéficier de l'assurance de l'affectation des fonds versés à l'objet visé, sous le contrôle de l'Etat français.

Il est donc proposé au conseil municipal de verser une somme de 5 000 € au FACECO dans le cadre de la mobilisation pour les victimes des séismes au Maroc.

Il est précisé qu'un tel fonds de concours n'a pas encore été mis en place en ce qui concerne les inondations en Libye. Et si tel était le cas, nous voterions également une somme pour la Libye, mais il faut d'abord s'assurer que les fonds parviennent au bon endroit, d'où l'intérêt du FACECO.

M. le maire

Merci.

Qui souhaite intervenir ?

Xavier TAMBY

Au risque de se répéter, ce type de délibération, c'est un peu : « Est-ce que vous êtes gentil ou est-ce que vous êtes méchant ? »

Cela revient à peu près à cela. Si je vote contre cette délibération au regard de l'argumentation que j'ai étayée et qui me semble assez claire, on va encore se dire : « Mais regardez, il vote contre ! ». En l'espèce, je comprends que cela puisse être mal perçu. Mais c'est sans fin. Je comprends le cadre, mais il n'est pas du ressort de la Ville d'intervenir pour le Maroc, puis pour la Libye.

S'agissant de l'Ukraine, les choses sont différentes. Le sujet est très présent en France, parce que cela touche notre continent et que la guerre est à nos portes. En conséquence, j'adhère complètement à ce qui est fait aux bordures du continent européen.

Pourquoi ne pas aussi soutenir les victimes du prochain tremblement de terre en Indonésie, sachant qu'il y en a à peu près 200 par an ou encore les victimes des tremblements de terre au Japon ? Il faudrait alors créer une rubrique budgétaire « Catastrophes à l'étranger » dans laquelle la ville de Sceaux pourrait piocher pour intervenir. Ce n'est pas tenable !

Numa ISNARD

Encore une fois, cela illustre la cacophonie que ce genre de diplomatie décentralisée, si je puis dire, va créer.

Je ne suis pas diplomate, mais je tiens à rappeler que le Maroc, en sa qualité de pays souverain, a refusé l'aide de la France. Pourquoi accepterait-il l'aide de Sceaux, commune française ?

Cette décision me paraît totalement incongrue d'autant que ce pays souverain a décidé de refuser l'aide de la France pour des raisons qui dépassent largement le contexte scéen.

Encore une fois, pourquoi gaspiller l'argent des Scéens et balancer 5 000 euros dans un tel fonds. On ne sait même pas comment l'argent peut leur parvenir, puisque le Maroc a refusé l'aide de la France. Où vont aller ces 5 000 euros ?

Je ne vois vraiment pas l'intérêt de la manœuvre, surtout que la diplomatie relève d'une compétence nationale et qu'elle évolue quasiment d'heure en heure. Ceci me paraît totalement inadapté.

Et ne parlons même pas de la Libye où malheureusement l'Etat est totalement effondré. Je n'ose même pas imaginer à quoi pourrait servir l'argent des Scéens s'il tombait entre de mauvaises mains. Par conséquent, prudence et retenue.

M. le maire

Merci de ces conseils

Christian LANCRENON

Je ne veux pas revenir sur les liens historiques qui unissent le Maroc et la France avec le nombre de FrancoMarocains présents dans notre pays. Je ne sais combien il y en a sur Sceaux, mais il y a peut-être une petite communauté. Peu importe de toute façon, je crois qu'il s'agit là d'un effort de solidarité nécessaire.

C'est un exemple pour les jeunes générations de notre esprit de solidarité. Nous le faisons à la mesure de nos moyens. 5 000 euros, c'est une goutte d'eau par rapport à l'immense malheur que vit le Maroc, mais c'est néanmoins très utile. C'est un signe que l'on envoie aux Marocains.

Nous suivons le bon acheminement de ces aides par le biais du FACECO. Je vous dirai lors d'un prochain conseil de quelle manière et où ces fonds auront été donnés. Et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous donnons par l'intermédiaire du FACECO.

Emmanuel GOUJON

Juste pour préciser un point qui est une contre-vérité. Le Maroc a en fait refusé l'envoi de personnels de secours sur son territoire, mais il n'a pas refusé les fonds. S'il y a une ligne FACECO, c'est bien parce qu'il y a une possibilité de distribuer des fonds et qu'ils atterriront dans les bonnes institutions.

Le Maroc a voulu choisir les secouristes et les équipes qui venaient sur son territoire pour l'aider, mais il n'a pas refusé l'aide française. Il y a sans doute des problèmes, mais c'est le choix souverain du Maroc.

M. le maire

La Croix-Rouge et beaucoup d'autres associations humanitaires interviennent de manière très forte au Maroc avec des fonds qui leur ont été donnés par les Français.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mmes Annie Bach, M. Emmanuel Goujon, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Numa Isnard) et 1 abstention (M. Xavier Tamby).

X- HABITAT

Réalisation de logements sociaux résidence des Mésanges-attribution d'une subvention à Seqens.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Il s'agit de la neuvième subvention accordée par la Ville au bailleur SEQENS pour ce projet de rénovation urbaine débuté en 2015.

140 logements ont été démolis et 150 ont été reconstruits et sont désormais occupés, la dernière livraison ayant eu lieu fin 2022. Et nous avons pratiquement terminé la mise en logement des familles.

Il reste une troisième tranche de 120 logements sociaux sur laquelle nous travaillons et qui sera livrée en 2025-2026.

Il est proposé d'attribuer une nouvelle subvention pour cette troisième tranche de l'opération de reconstruction de logements sociaux de la résidence des Mésanges, conformément aux engagements de la convention que nous avons signée avec SEQENS, puis revue à plusieurs reprises et par laquelle nous nous engageons à verser une subvention d'ici 2025 pour surcharge foncière de 1 500 000 €, SEQENS ayant acquis le terrain auprès de la Ville.

Dans ce cadre, la Ville bénéficiera de droits de réservation complémentaires par rapport à son contingent habituel, soit la possibilité de proposer des candidats pour 28 logements de l'opération.

Sur cette nouvelle tranche, nous vous proposons une subvention de 158 654 euros, ce qui porte le total de subventions déjà versées à 1 182 692 euros.

Nous vous proposons donc de voter cette neuvième subvention. Il en restera deux.

M. le maire

Merci, Madame Holuigue-Lerouge.

Philippe SZYNKOWSKI

L'implication de la Ville en termes financiers est évidemment intéressante et cela vous donne d'une certaine manière un droit de regard sur ce qui se passe. Si cette implication avait été un peu supérieure, cela aurait été une bonne chose.

Vous savez que des problèmes surgissent entre SEQENS et les locataires et que ces derniers vous contactent régulièrement, le bailleur n'intervenant pas comme il faudrait.

Je voudrais profiter de l'occasion pour dire que le programme de logements de la RATP dans le quartier des Quatre-Chemins a redémarré après une longue période d'interruption du chantier pour cause de faillite de l'entrepreneur principal. Et le lancement du chantier Emerige à la mi-septembre, contigu aux immeubles sociaux, générant bruit et poussières, révèle malheureusement l'absence de terrain de jeux pour les enfants des locataires qui ne disposent que d'un passage très minéral réservé aux camions de ramassage des ordures ménagères de VSGP et autres voitures de service.

Ici, pas de véritable espace de nature. Une partie de l'emplacement Emerige aurait dû être alloué à SEQENS pour tenir compte de l'intérêt des enfants et des adultes, mais cela aurait sans doute présenté moins d'impôt foncier payé par les propriétaires.

De petites plantes entourent les logements sociaux, ce qui n'est pas suffisant et ces espaces n'ont pas vocation à être piétinés par les enfants. Le passage vers les futurs jardins partagés est clos pour des raisons de sécurité. Les plans indiquent que le promoteur Emerige va mettre à la disposition des propriétaires des jardins généreux, mais privés.

Dans ces conditions, la possibilité pour les enfants des Mésanges de jouer dans un cadre sécurisé vert et arboré devrait être étudiée et notre ville pourrait y contribuer par ses idées et peut-être ses initiatives.

Merci.

M. le maire

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

La parole est à Mme Holuigue-Lerouge.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Je voulais vous dire, Monsieur Szykowski, que le fait d'accorder quelques subventions ne nous donne aucun droit de regard sur les initiatives du bailleur. On ne contrôle pas ce qu'il fait et il fait d'ailleurs tout ce qu'il peut pour que l'on ne le sache pas. Ne pensez donc pas cela.

Sceaux, le 27 septembre 2023

Il est vrai qu'il y a quelques difficultés d'introduction des nouveaux ménages dans ce bâtiment. Nous en connaissons les raisons, mais nous n'avons pas pu agir. Nous avons été mis devant le fait accompli. Comme vous, nous sommes sollicités par les locataires. Nous intervenons et nous faisons des réunions avec le bailleur, mais nous ne sommes pas des contrôleurs. Loin de là.

S'agissant des jardins, j'en ai entendu parler, mais il y a aussi beaucoup de gens qui se plaignent des enfants qui vont un peu partout, y compris dans les parties privatives. Il est par conséquent nécessaire que les parents contrôlent un peu ce que font leurs enfants, ce qui semble faire défaut en l'espèce.

Et pour ce qui concerne les espaces de jeux et la verdure, ils sont prévus entre la tranche 2 et la tranche 3. Or la livraison du bâtiment de la troisième tranche est prévue en 2026. Vous aurez donc le temps de participer à ce projet.

M. le maire

Juste un mot.

Monsieur Szyrkowski, j'entends ce que vous dites, mais c'est un chantier. Et cela va rester un chantier pendant quelques années encore.

Vous connaissez ce projet sur lequel nous avons tout de même un mot à dire, puisqu'il a fait l'objet d'un permis de construire. Il comprend une aire de jeu pour enfants et un certain nombre de jardins partagés. Il faut attendre l'achèvement des travaux et je comprends que cela ne soit pas très agréable à l'heure actuelle.

Par ailleurs, s'agissant de l'attribution des logements, vous verrez peut-être demain dans la presse qu'un contentieux a été engagé par l'Union sociale pour l'Habitat contre Action Logement, qui est le bras armé de l'Etat en matière de logement social.

Action Logement est le regroupement de petites structures qui étaient auparavant maîtrisées et animées par des gens proches des collectivités locales. Elles récoltaient le 1 % patronal. Tout ceci a été regroupé et mis entre les mains de l'administration centrale de l'Etat. Depuis, nous constatons une absence totale de discussion avec les structures locales. Action Logement impose à SEQENS et aux autres bailleurs un certain nombre de choses s'agissant de la politique de peuplement. Tout ceci va dans le mauvais sens. Devant cette impossibilité de discuter, l'Union Sociale pour l'Habitat a introduit un recours contre Action Logement.

La situation n'est donc pas simple. Et la situation du logement dans le pays, qu'il soit social ou non, est extrêmement grave. Mais c'est un autre sujet, dont nous ne parlerons pas ici. Je ne fais qu'évoquer ce point pour vous y sensibiliser.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sceaux, le 27 septembre 2023

La délibération est adoptée à la majorité avec 32 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mmes Annie Bach, M. Emmanuel Goujon, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby).

XI- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Pouvoirs du maire-délégation du conseil municipal – complément.

M. le maire

Voilà une délibération très importante sur les pouvoirs du maire, que nous allons encore accroître.

Isabelle DRANCY

Comme vous le savez, le conseil municipal a la faculté de donner des pouvoirs au maire et de lui déléguer certaines de ses prérogatives. C'est ce que nous avons fait depuis le début du mandat.

La loi 3 DS relative à la différenciation, la décentralisation et la déconcentration porte diverses mesures de simplification de l'action publique locale qui permettent de déléguer au maire deux nouvelles attributions :

- ✓ l'admission en non-valeur des titres de recettes présentés par le comptable public. Il s'agit pour le maire de pouvoir décharger le comptable public de la possibilité de poursuivre en cas de titres non payés, soit, parce que la créance est irrécouvrable, soit, parce qu'il existe une procédure de surendettement qui a décidé de la faillite personnelle du créancier. Il vous est proposé de fixer le seuil de ces créances irrécouvrables à 100 €.
- ✓ l'autorisation des mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents.

Il est précisé que le maire rend compte au moins une fois par an de ses décisions d'admission en non-valeur au conseil municipal ainsi que des délégations qui lui ont été données.

M. le maire

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire.

Merci, Madame Drancy pour cette présentation rapide et synthétique de la loi 3 DS et de ses implications pour le conseil municipal.

Nous sommes bien évidemment favorables à la simplification de la gestion de l'action publique locale portée par la loi 3 DS, loi votée par les députés LREM en février 2022. Et nous faisons le souhait, Monsieur le maire, que vous en respectiez aussi l'esprit, car entre le premier conseil municipal du 8 octobre 2020 et celui d'aujourd'hui, nous constatons malheureusement une très nette dégradation de la qualité et de la quantité des informations accessibles aux conseillers.

On l'a vu encore ce soir, puisque vous refusez de fournir des informations qui doivent nous aider à prendre les décisions que nous avons à prendre. De plus, il manque régulièrement des documents essentiels à la compréhension d'une délibération.

Et que dire des décisions du maire que vous commentiez en début de mandat et qui ne le sont plus, sans oublier des descriptifs de plus en plus vagues et des justifications procéduriers mentionnant des jurisprudences du Conseil d'Etat sur la non-communication de certains documents. Nous demandons juste à disposer des décisions du maire. Cela nous semble normal, mais l'on se voit opposer des mentions au Conseil d'Etat ou à la Cour de cassation pour ne pas nous communiquer ces informations.

J'estime qu'il y a d'autres façons d'utiliser les services juridiques de la Ville, Monsieur le maire.

M. le maire

Ce que vous dites n'a pas beaucoup de rapport avec la délibération.

Ce n'est pas que l'on ne souhaite pas communiquer. C'est que l'on ne peut pas, parce certains éléments sont couverts par le secret professionnel. Non pas le nôtre, mais celui des avocats.

Liliane WIETZERBIN

J'ai une question. L'admission en non-valeur des titres ne me pose pas de problème, mais je n'ai pas bien compris ce qu'était l'autorisation des mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer. Je vois bien qu'il s'agit de rembourser les frais afférents à ces mandats spéciaux, mais à quoi correspondent-ils ?

Isabelle DRANCY

Ce sont essentiellement des frais de transport. Il y a eu par exemple l'assemblée générale de Centre-ville en mouvement à Aix-en-Provence. La mairie a pris en charge les frais de transport de l' élu qui s'est rendu à cet événement.

Liliane WIETZERBIN

Et comment faisons-nous jusqu'à présent ? Ce n'est pas le conseil municipal qui votait le remboursement des frais de transport.

M. le maire

Non, c'est plus compliqué. Le mandat spécial n'existe que dans le cadre où l'élu se déplace hors de sa délégation.

Si Mme Bléry-Touchet, adjointe en charge de l'activité économique et du commerce, se rend à Aix-en-Provence aux Etat généraux du management de centre-ville et du commerce, elle est dans sa délégation et il n'y a donc pas de mandat spécial.

Mais si elle souhaite étudier la lutte contre les moustiques à Hyères, cela fera l'objet d'un mandat spécial, ce qui ne serait pas le cas s'il s'agissait de M. Brunelle.

Liliane WIETZERBIN

Est-ce que cela n'ouvre pas la porte à des abus ?

M. le maire

Toujours. C'est la raison pour laquelle il faut avoir un maire extrêmement rigoureux. Et il y a un comptable tout de même.

Liliane WIETZERBIN

Je ne m'en fais pas pour les frais de transport, mais plutôt pour la nature du mandat spécial. Vous pouvez vouloir vous balader un peu partout.

Isabelle DRANCY

Le comptable va s'assurer que la dépense engagée réponde bien à un objectif communal. C'est le principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables qui permet d'avoir un véritable contrôle sur la légalité de la dépense. Un comptable ne validera pas un voyage d'agrément.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-

Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mmes Annie Bach, M. Emmanuel Goujon, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski) ; 1 voix contre (M. Numa Isnard) et 2 abstentions (Mmes Maud Bonté et Liliane Wietzerbin).

Société publique locale la cuisine près de chez nous-communication du rapport relatif à l'exercice 2022.

M. le maire

C'est à peu près la même chose que pour l'exercice 2021, puisque ce projet, auquel nous tenons, a un peu de mal à se mettre en place, mais nous ne désespérons pas d'y parvenir.

Pour l'instant, l'activité de cette société est très limitée et l'exercice 2022 s'est achevé par un résultat déficitaire de 11 055,96 €.

Je suis désolé de ne pas pouvoir vous dire des choses plus positives pour l'instant.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire.

J'ai deux questions. Vous avez en partie répondu à l'une d'entre elles. Où va ce projet ? On ne sait pas. Vous parlez d'un rapport qui est le même que celui de 2021. Je dirais quand même que ce rapport a un coût par page multiplié par 7 par rapport à celui de 2021.

Il est en outre lapidaire. Il n'y a rien dedans.

J'ai néanmoins une question. Le rapport mentionne le lancement d'une étude de programmation en 2022, mais il n'y a rien dans les comptes sur ce sujet. Comment l'expliquez-vous ?

Je vous remercie.

Liliane WIETZERBIN

Je voulais en savoir un peu plus sur les difficultés de ce projet et ce que l'on envisage pour la suite.

M. le maire

La principale difficulté, c'est que les normes ont considérablement évolué depuis que les quatre communes se sont réunies pour définir un objectif de production donné. La réalisation d'une cuisine pour produire le nombre de repas envisagés pose des difficultés techniques extrêmement

lourdes sur le terrain que nous avons envisagé à Fontenay. C'est une question d'évolution des normes sanitaires et de construction de ce type d'équipement.

Nous examinons la question. Et s'agissant de la dépense sur l'étude de programmation, elle a été engagée fin 2022 et sera payée en 2023.

Nous en reparlerons, car il y aura des changements et des décisions à prendre.

Nous passons au vote sur la prise acte de ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 28 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mmes Annie Bach, M. Emmanuel Goujon, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard).

M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté et M. Fabrice Bernard ne participent pas au vote.

Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux – fixation des taux et application de la majoration liée au chef-lieu de canton.

M. le maire

J'ai annoncé tout à l'heure la liste des délégations en précisant qu'il y aurait désormais 4 conseillers municipaux délégués contre 3 auparavant. Ce sont donc deux nouveaux conseillers municipaux délégués, puisqu'une conseillère municipale est devenue adjointe au maire.

Ces changements impliquent de réexaminer les indemnités de fonction. Vous savez que nous sommes tenus de respecter une enveloppe globale calculée en fonction du maire et du nombre d'adjoints en exercice.

Nous avons choisi en 2020 d'indemniser les conseillers municipaux délégués, mais également l'ensemble des conseillers municipaux.

Compte tenu du fait que l'on passe de 3 à 4 conseillers municipaux délégués, il faut diminuer très légèrement le niveau des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués pour faire entrer le quatrième conseiller municipal délégué dans l'enveloppe globale.

C'est ce qui vous est proposé par cette délibération, étant précisé que nous avons décidé de ne pas toucher à l'indemnité des conseillers municipaux.

Il vous est donc proposé de fixer les modalités de calcul des indemnités de fonction du maire, des adjoints, et des conseillers municipaux comme suit :

- ✓ indemnité du maire : 61 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- ✓ indemnité des adjoints au maire : 19,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- ✓ indemnité des conseillers municipaux délégués : 13,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- ✓ indemnité des conseillers municipaux : 1,75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Par ailleurs, Sceaux étant chef-lieu de canton, nous avons la possibilité d'appliquer une majoration de 15 % sur les indemnités de fonction du maire et des adjoints.

Si l'on compare avec la situation précédente, ces dispositions impliquent une légère baisse de l'indemnisation pour chacun des élus, à l'exception des conseillers municipaux.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire, pour ces explications.

L'indemnité des maires et des conseillers délégués est importante et doit être à la hauteur de leur engagement. La revalorisation des indemnités du maire est d'ailleurs l'un des engagements du gouvernement d'Élisabeth Borne, qui se tient aux côtés des élus. C'est ce sur quoi travaille la ministre des Collectivités, Dominique Faure, en collaboration étroite avec David Lisnard, Président de l'AMF.

Nous y sommes donc favorables.

En revanche, pour ce qui concerne la majoration de 15 %, nous souhaiterions que le tableau des rémunérations soit inclus. C'est ce que propose l'amendement que je vous ai envoyé.

Je vous remercie.

M. le maire

Je vais vous donner les chiffres.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Liliane WIETZERBIN

J'avais juste une question de détail. La Ville a franchi le seuil des 20 000 habitants. Je crois donc que les niveaux sont un peu différents de ceux de 2020.

M. le maire

Oui, mais le seuil pour le calcul des indemnités s'apprécie au moment du renouvellement. En 2014, la ville comptait plus de 20 000 habitants. C'est la raison pour laquelle, entre autres, les indemnités étaient plus importantes. Nous sommes redescendus depuis en dessous du seuil de 20 000 habitants, et ce, en dépit d'une insupportable densification.

Je vais donc vous donner les chiffres.

- ✓ L'indemnité du maire (avec la majoration de 15 %) passe de 2 889,76 € à 2 876,27 € brut.
- ✓ L'indemnité des adjoints au maire (avec la majoration de 15 %) passe de 939,76 € à 916,27 € brut.
- ✓ L'indemnité des conseillers délégués (avec la majoration de 15 %) passe de 563,86 € à 551,60 € brut.
- ✓ L'indemnité des conseillers municipaux (avec la majoration de 15 %) reste à 71,50 € brut.

Jean-Christophe DESSANGES

La première délibération comprend un tableau qui regroupe l'ensemble des fonctions et des indemnités afférentes. Je demandais juste à avoir la même chose après l'application de la majoration de 15 %. Ce n'est pas pour moi. C'est juste que ce soit publié de la même manière pour les Scéens qui s'intéressent à la chose politique.

Voilà, c'est tout.

M. le maire

Il sera publié.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci. Pour une fois, j'ai un amendement qui passe.

M. le maire

Nous passons au vote sur ces deux délibérations.

La première délibération concerne la refonte des indemnités dans la limite de l'enveloppe globale.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La deuxième délibération concerne l'application de la majoration de 15 %.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Sceaux, le 27 septembre 2023

XII- RESSOURCES HUMAINES

Prestations sociales en faveur du personnel : allocation enfant handicapé.

M. le maire

Il s'agit de verser une allocation mensuelle de 172,46 € aux parents ayant un enfant handicapé de moins de 20 ans ainsi qu'une allocation de participation aux frais de séjour en centre de vacances spécialisé pour handicapés, dont le montant en 2023 est de 22,58 € par jour.

À Sceaux, un seul agent serait concerné, mais je pense qu'il est important de prendre cette délibération.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Christophe DESSANGES

Je salue votre décision et je vous en remercie.

M. le maire

Merci.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la Ville.

M. le maire

Le ministre de la Fonction publique a annoncé au début de l'été la mise en œuvre d'une prime exceptionnelle pour soutenir le pouvoir d'achat des agents titulaires ou contractuels d'un montant compris entre 300 et 800 euros pour les revenus inférieurs à 39 000 euros par an.

Le texte a été publié le 31 juillet 2023 et s'applique à la fonction publique d'Etat ainsi qu'à la fonction publique hospitalière.

Pour autant, s'agissant de la fonction publique territoriale, ce dispositif a été rendu facultatif et relève de la décision de chacune des collectivités territoriales. C'est d'ailleurs ce que demandaient les employeurs territoriaux. Les organisations syndicales ne sont pas tout à fait du même avis, ce qui a provoqué quelques tensions récemment, mais c'est ainsi.

Les collectivités territoriales ont la possibilité d'instaurer cette prime avec un montant ne correspondant pas forcément au plafond indiqué, sans pour autant le dépasser. Cette prime peut être attribuée en plusieurs versements.

Après consultation du comité social territorial, il vous est donc proposé de verser cette prime aux agents de la ville de Sceaux, au montant maximum possible, avec un versement en deux fois : un versement fin 2023, idéalement avec la paie de novembre, et un versement début 2024, ce qui permettra d'avoir un étalement sur les deux exercices budgétaires.

À Sceaux, cette prime concernera 359 agents, sur un total de 420 et représente un montant total de 210 000 euros, ce qui veut dire qu'il y aurait 105 000 euros à verser en 2023, et 105 000 euros à verser en 2024.

Le comptable exigera un texte autorisant le versement de cette prime. Il est par conséquent nécessaire que le décret organisant le versement de la prime dans la fonction publique territoriale soit signé. Or, les syndicats ont refusé d'examiner le texte lors de la dernière séance du Conseil supérieur. L'avis n'ayant pu être rendu, le décret n'a pu être signé. Nous sommes par conséquent en discussion active pour faire en sorte qu'un avis, positif ou négatif, soit rendu pour que les ministres puissent signer le décret et que les collectivités qui auront délibéré favorablement puissent verser la prime.

Des questions ayant été posées sur la répartition de la prime, je peux vous indiquer que les primes se répartiraient comme suit :

- ✓ Une prime de 800 euros à 64 agents
- ✓ Une prime de 700 euros à 103 agents
- ✓ Une prime de 600 euros à 49 agents
- ✓ Une prime de 500 euros à 43 agents
- ✓ Une prime de 400 euros à 32 agents
- ✓ Une prime de 350 euros à 26 agents
- ✓ Une prime de 300 euros à 42 agents

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire.

Je vous remercie de nous avoir indiqué la répartition des primes.

Sur les 359 agents de la Ville bénéficiant de cette prime, combien habitent Sceaux ? Vous n'êtes pas obligé de répondre tout de suite. C'était juste pour avoir une idée.

Je vous remercie aussi d'avoir utilisé le dispositif mis en place par le gouvernement pour soutenir le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique. Je veux rappeler qu'il s'ajoute à l'augmentation de la prise en charge des frais de transport de 50 à 75 % à partir du 1^{er} septembre, soit une hausse de pouvoir d'achat de 230 euros par an.

J'avais une question liée au décret rehaussant les indemnités de frais de mission des agents de la fonction publique. Envisagez-vous d'utiliser la même approche pour les indemnités de frais de mission des agents municipaux, qui sont assez bas ? Il s'agit d'une revalorisation de l'ordre de 30 euros pour les agents de la métropole du Grand Paris.

Ce dispositif est réservé aux agents de l'Etat, mais je pense que le ministre Guérini permettra d'étendre cette possibilité aux collectivités locales.

Voilà, je vous remercie.

M. le maire

Le système est différent pour les collectivités territoriales. Il n'existe pas de texte permettant de dé plafonner les indemnités de frais de mission. C'est une demande que nous avons faite à plusieurs reprises, comme beaucoup d'autres demandes d'ailleurs.

Il existe un grand principe dans notre pays : en aucun cas, les agents territoriaux ne peuvent être mieux traités que les agents de l'Etat. Les agents de l'Etat peuvent être mieux traités que les agents territoriaux, mais en aucun cas, un agent territorial ne peut bénéficier d'un avantage supérieur à celui d'un agent de l'Etat.

Jean-Christophe DESSANGES

Pardonnez mon insistance, Monsieur le maire, mais l'on parle en l'occurrence de forfait journalier. Il n'y a pas de dé plafonnement.

M. le maire

Le forfait s'applique à tout le monde.

Jean-Christophe DESSANGES

Il s'appliquera donc aux agents de la Ville.

M. le maire

Oui.

Pour le versement de la prime exceptionnelle, il est nécessaire d'avoir un texte, ce qui n'est pas le cas pour la prise en charge des frais de transport à 75 % qui s'applique à tout le monde.

Jean-Christophe DESSANGES

Et c'est pris en charge par l'Etat

M. le maire

Pas du tout. Les 75 % ne sont pas pris en charge par l'Etat. L'augmentation de la prise en charge des frais de transport de 50 à 75 % est à la charge de la Ville, tout comme l'augmentation de 1,5 % du point d'indice.

Cela figure d'ailleurs dans la décision modificative.

Nous proposons d'instaurer cette prime exceptionnelle, mais je pense que d'autres collectivités ne le feront pas, car elle va forcément peser sur les dépenses de la commune.

Philippe SZYNKOWSKI

J'ai une interrogation concernant les agents vacataires qui resteraient par exemple neuf à dix mois seulement. La question récurrente, lors de chaque débat de type, c'est de savoir pourquoi ils ne pourraient pas en bénéficier proportionnellement à leur temps de présence. Pourquoi exclure les agents qui ont une ancienneté inférieure à un an ?

M. le maire

Le décret ne permet pas de le faire.

Philippe SZYNKOWSKI

Il est pourtant précisé que la Ville applique ce dispositif à titre volontaire. Pourquoi ne pourrait-elle pas le faire ?

M. le maire

Non, l'Etat vous dira que les agents territoriaux auraient alors un avantage supérieur à celui des agents de l'Etat.

Ceci dit, vous avez raison. Si nous pouvions le faire, je pense que nous devrions le faire. Mais c'est ainsi.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médicosociale, culturelle, police municipale et animation – précisions relatives aux postes fonctionnels de directeur général des services et de directeur général adjoint des services.

M. le maire

Adaptations liées à des recrutements (-5/+5) :

À l'occasion des départs et des recrutements, on a des emplois parfois différents. Nous avons par exemple recruté un attaché en remplacement d'un attaché principal. Il nous faut donc créer un poste d'attaché et supprimer un poste d'attaché principal.

Adaptations liées aux nominations pour stage suite à réussite d'un concours ou promotion interne ou reclassement (+3)

Il faut savoir que lorsque l'agent aura terminé son stage et qu'il sera titularisé sur son poste, nous supprimerons le poste d'origine. Il s'agit donc de la création de trois postes provisoires.

Adaptations liées à l'organisation des services (+2)

Conformément aux engagements que nous avons pris au début du mandat, nous terminons la structuration du service Tranquillité urbaine qui comptera à terme 9 gardes urbains et 9 policiers municipaux.

Il compte aujourd'hui 8 gardes urbains et 8 policiers municipaux. Il nous faut donc créer deux postes supplémentaires pour pouvoir recruter deux agents supplémentaires.

Il s'agit aussi de supprimer un poste de rédacteur pour créer un poste de collaborateur de cabinet, sur lequel le rédacteur en poste actuellement sera nommé.

Adaptations liées aux avancements de grade (-1/+1)

Il s'agit de supprimer un poste de conseiller socio-éducatif à temps complet et de créer un poste de conseiller supérieur socio-éducatif à temps complet.

Adaptations liées à la résorption de l'emploi précaire (+1)

Il est proposé de créer un poste de psychologue à hauteur de 0,2 ETP pour que l'agent vacataire qui occupe actuellement ce poste puisse accéder à un poste pérenne.

Précisions relatives aux postes fonctionnels de directeur général des services et de directeur général adjoint des services

Il est proposé par ailleurs de préciser les caractéristiques des postes fonctionnels de directeur général des services et de directeur général adjoint des services. Ceci n'avait pas été fait pour des raisons que j'ignore, mais nous le faisons dans la délibération qui est jointe.

Voilà pour cette délibération assez classique.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII- AFFAIRES FINANCIÈRES

Budget ville – exercice 2022 – approbation de la décision modificative n° 2.

Isabelle DRANCY

Il s'agit de la deuxième décision modificative du budget 2023.

La note de présentation vous en donne le détail.

On note une augmentation de la section de fonctionnement de 218 000 € se décomposant ainsi :

En dépenses :

- ✓ + 285 000 € de dépenses de personnel avec :
 - la revalorisation salariale de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023 (125 k€) ;
 - les mesures « bas de grille » (30 k€) ;
 - la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle comprise entre 300 € et 800 € par agent ;
 - le remboursement aux agents des frais de transport (130 k€).
- ✓ + 108 000 € de prélèvement opéré par l'Etat sur les recettes de fiscalité au titre de la remise à la charge des collectivités des dégrèvements de taxe d'habitation liés à une hausse de taux en 2018. Le coût total sera de 213 k€ réparti sur deux années ;
- ✓ + 27 000 € de dépenses de location de films en lien avec l'augmentation de la fréquentation du cinéma Trianon, compensé par une recette en hausse ;
- ✓ + 187 135 € de fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) en raison de la revalorisation des valeurs cadastrales et de l'évolution physique des bases.

L'essentiel de ces augmentations de dépenses en matière de fonctionnement sera financé par une diminution de l'autofinancement initialement prévu à 2,5 M€.

La section d'investissement est elle aussi impactée par des mesures que nous avons examinées lors de cette séance.

Nous avons notamment inscrit en dépenses les 425 000 € de participation de la Ville au capital social de la société publique locale qui aura pour objet le déploiement de la géothermie à Sceaux, Bourg-la-Reine et Fontenay-aux-Roses.

Cette souscription sera assurée par une augmentation des recettes d'emprunt à concurrence.

Voilà pour l'élément le plus important dans la section d'investissement.

Pour résumer, cette délibération modificative diminue l'autofinancement prévisionnel et augmente notre recours à l'emprunt pour un montant de 425 000 euros.

Je vous précise qu'il s'agit d'inscriptions budgétaires. Nous les inscrivons dans le budget, mais cela ne signifie pas que nous allons les dépenser immédiatement. Il faut attendre de voir comment se passera la création de la SPL, comme nous l'avons dit tout à l'heure.

M. le maire

Merci, Madame Drancy.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mmes Annie Bach, M. Emmanuel Goujon, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 5 voix contre (MM. Numa Isnard, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard).

XIV- VŒUX ET MOTIONS PROPOSÉS PAR LES GROUPES D'ÉLUS

Motion d'intérêt général en faveur de la réduction de la taxe foncière pour les propriétaires engagés dans la rénovation énergétique.

Fabrice BERNARD

Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal, nous vous présentons une motion d'intérêt général concernant la mise en place d'une fiscalité locale incitative applicable aux propriétaires décidant de réaliser des travaux de rénovation énergétique.

Le dérèglement climatique et ses épisodes de réchauffement de plus en plus fréquents nous alertent chaque jour un peu plus sur l'urgence de la rénovation énergétique des bâtiments, le secteur résidentiel étant le deuxième émetteur de GES derrière celui des transports. En Île-de-France, le chauffage émet même plus de gaz à effet de serre que la route.

Nous connaissons tous le moyen qui permet la réduction drastique de production de GES des bâtiments anciens : il s'agit de la rénovation énergétique qui a malheureusement un coût souvent trop important pour les ménages propriétaires.

Nous savons également que la fiscalité est un puissant outil permettant d'influencer et de modifier rapidement le comportement des agents économiques.

L'Etat a d'ailleurs montré la voie en multipliant les dispositifs en direction des ménages propriétaires : crédit d'impôt pour la Transition Énergétique (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'Habitat remplacées depuis le 1^{er} janvier 2020 par MaPrimeRénov', etc.

En plus des initiatives à faciliter l'accès au dispositif MaPrimeRénov' mis en place par de nombreuses villes dont Sceaux, Bourg-la-Reine et Antony, les collectivités locales peuvent également encourager le comportement des propriétaires habitant sur leur territoire décidant de tels travaux, dont le bénéfice, moins de GES dans l'atmosphère, profitera à tous ses habitants.

Ainsi, depuis le Grenelle de l'Environnement de 2007, chaque commune a la possibilité d'appliquer une réduction de 50 % ou plus, allant jusqu'à l'exonération totale de la taxe foncière pendant une durée de trois ans, aux propriétaires effectuant des travaux d'isolation ou achetant des systèmes de chauffage plus efficaces pour des logements construits avant 1989, sous conditions de dépenses.

La ville de Paris a étendu cette disposition aux travaux de surélévation d'immeubles, favorisant et encourageant ainsi de nouvelles constructions sans étalement urbain ni nouvelle artificialisation des sols.

À ce jour, 453 villes ont adopté de tels dispositifs lors de délibérations, comme Massy en 2020, Paris en décembre 2022, ou plus près de nous, Chaville en mars 2023.

Aussi, le groupe Sceaux Ensemble vous présente cette motion d'intérêt général visant à adopter un tel dispositif et vous invite à la soutenir et à travailler ensemble à la rédaction d'une délibération de la Ville en ce sens.

Ce dispositif contribuera à la protection de l'environnement, à l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens, au renforcement de notre engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique tout en encourageant le comportement vertueux de nos habitants propriétaires décidant de tels travaux.

Je vous remercie de votre attention.

M. le maire

Merci, Monsieur Bernard.

Je donne la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer.

Sceaux, le 27 septembre 2023

Liliane WIETZERBIN

En effet, les dépenses d'équipements installés en vue de réaliser des économies d'énergie peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une exonération temporaire de taxe foncière pour les logements ayant été achevés avant le 1^{er} janvier 1989. Et cette exonération doit faire l'objet d'une délibération des collectivités locales avant le 1^{er} octobre d'une année pour être applicable au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Je souhaiterais cependant éclaircir plusieurs points avant de me prononcer.

Je comprends que cette exonération porterait sur des logements, maisons ou appartements, qu'il s'agisse d'une résidence principale, d'une résidence secondaire ou d'une mise en location. Cette exonération est prise sur le budget de la Ville et revient potentiellement à apporter une aide financière à des propriétaires de maisons secondaires ou à des propriétaires qui louent leurs biens et qui n'habitent pas forcément la commune. Cela me gêne un peu, car cela veut dire que des Scéens paieraient des travaux à des propriétaires qui vivent ailleurs et qui louent leurs biens par exemple.

Dès lors que le montant des travaux est supérieur à 15 000 euros sur trois ans, ce qui représente une somme importante, l'exonération de la taxe foncière est quasi-totale.

Fabrice BERNARD

L'exonération est comprise entre 50 % et 100 %. C'est la délibération qui en décide. Et c'est une durée qui peut aller jusqu'à trois ans. Cela peut être 100 % la première année, 75 % la seconde et 50 % la troisième.

Liliane WIETZERBIN

D'accord.

Cela représente néanmoins un montant important pour le budget de la Ville. Et se pose la question de savoir comment ce coût est compensé.

Les communes qui ont adopté cette disposition l'ont fait dans un objectif social. Il s'agit par exemple de mettre en conformité un parc de logements privés de mauvaise qualité, de logements à valeur locative faible et une taxe foncière peu élevée avec des biens vétustes. Je ne suis pas sûre que l'on soit dans ce cas sur la ville de Sceaux.

Je ne dis pas non tout de suite. Je pense qu'il faut creuser et voir à qui cette disposition profiterait. Est-ce que cela va profiter à des propriétaires de belles demeures anciennes ou à un parc social de logements sociaux ou publics ?

La taxe foncière est désormais le seul impôt sur lequel la Ville peut jouer. Comment va-t-on compenser ces exonérations ? Les autres propriétaires vont-ils payer la différence ? L'Etat va-t-il mettre au pot ?

Ma conclusion, c'est qu'il s'agit d'une idée à étudier sérieusement. Le maire peut peut-être le faire et nous présenter le bilan de cette étude lors d'un prochain conseil. Mais pour l'instant, je m'abstiendrai.

Numa ISNARD

Très brièvement, vu l'heure tardive.

C'est une idée intéressante, mais qui ne doit pas camoufler l'objectif prioritaire de la baisse des dépenses. On peut vouloir jouer sur le levier fiscal, mais si l'on s'engage derrière à faire moult dépenses, comme nous en avons encore eu ce soir le triste exemple, l'on ne parviendra pas à rééquilibrer la barre.

Il ne faut pas penser à l'envers. Ce n'est pas subventionné. L'idée est de moins prélever d'argent par un biais de stimulation pour la rénovation énergétique. Et je pense que c'est un bon levier. Cela va-t-il avantager plutôt des propriétaires aisés ? Je ne sais pas. De toute façon, je pense qu'il faut d'urgence baisser les impôts pour tous. C'est un levier possible. On aurait pu faire autrement et nous avons fait des propositions lors du vote du budget, mais cela n'a pas été accepté.

Je pense que c'est une initiative qui va dans le bon sens. Et pour cela, je la soutiendrai.

M. le maire

Mme Drancy souhaite intervenir au nom de la majorité.

Isabelle DRANCY

La politique de rénovation énergétique est une prérogative de l'Etat. Les communes sont là pour accompagner, ce que nous faisons chaque année en organisant le Forum de la rénovation énergétique. La législation étant particulièrement complexe, c'est l'occasion d'informer les Scéens sur les différents modes de financement de ces travaux.

Comme le disait Mme Wietzerbin, ces dépenses en matière de rénovation énergétique recouvrent énormément de situations disparates.

Les travaux de rénovation énergétique d'un propriétaire bailleur sont ainsi déductibles de ses revenus fonciers tandis qu'ils restent à la charge du propriétaire occupant. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle un dispositif tel que MaPrimeRénov' a été institué par l'Etat. C'est une subvention directe attribuée en fonction du revenu fiscal de référence.

Vous proposez d'appliquer l'article 1383-0 B du Code général des Impôts qui dispose que, sur délibération, la commune peut décider d'un abattement de 50 à 100 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour le propriétaire, quel qu'il soit, effectuant des travaux supérieurs à 10 000 euros au cours de l'année qui précède la première année d'application de l'exonération ou

à 15 000 euros au cours des trois dernières années qui précèdent la première année d'application de l'exonération.

Cette exonération est à la charge de la collectivité. Il n'y a pas de compensation.

Vous savez que la taxe foncière est désormais le seul impôt qui reste aux communes. Il s'agit d'un impôt de répartition. Ce qui n'est pas payé par les uns est forcément payé par les autres. Cette mesure risquerait de défavoriser les propriétaires de logements neufs qui présentent pourtant de bonnes performances énergétiques, car ce sont eux qui ont une valeur locative la plus importante. Ceci serait particulièrement injuste.

En outre, contrairement à MaPrimeRénov', cette exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties s'applique à tous les propriétaires et sans condition de ressources. Vous avez insisté tout à l'heure sur la prise en compte du revenu de référence pour une subvention de 100 euros allouée au titre des accessoires vélo. Imaginez l'impact sur le budget de la Ville si l'exonération de la taxe foncière s'élevait à 3 000 euros. Or, la loi ne permet pas d'imposer des conditions de ressources.

Dernier point, vous appelez dans votre motion à la rédaction d'une délibération. Ce n'est pas ce qui est prévu par la loi. Il s'agit en réalité de voter la délibération telle qu'elle est prévue par le Code général des impôts. Nous n'avons pas à faire le travail du législateur.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de rejeter cette motion.

Fabrice BERNARD

J'entends bien vos arguments, Madame Drancy. Ils sont parfaitement recevables. Je voudrais néanmoins préciser quelques éléments. J'ai bien compris l'aspect économique et l'impact sur le budget de la Ville. C'est effectivement une recette en moins, mais il existe une capacité pour la Ville d'orienter ses dépenses différemment. Et l'on peut peut-être limiter cette exonération à quelques opérations bien définies. Je citai à cet égard l'exemple de la Ville de Paris qui, pour encourager la construction alors que la ville ne dispose plus d'espace à bâtir, a décidé une exonération de taxe foncière en cas de surélévation. Je ne sais plus si l'exonération est totale ou partielle.

Ce que je veux dire par là, c'est qu'il ne faut pas uniquement prendre en compte l'aspect économique. Il faut aussi voir ce que cela peut amener sur le plan de l'urbanisme et sur le plan environnemental et de réduction des GES, dont nous parlons régulièrement.

M. le maire

Monsieur Bernard, je ne connais pas cette disposition de la ville de Paris.

À Sceaux, nous avons également encouragé la surélévation. Dans certaines zones, les hauteurs maximales ont été rehaussées. Je pense notamment à une opération de surélévation qui a eu lieu

rue des Clos Saint-Marcel. Nous avons autorisé cette possibilité sans avantage particulier, car les propriétaires vendent un droit à construire supplémentaire, ce qui est tout de même positif pour eux. Mais je ne connais pas cette disposition de la ville de Paris.

Isabelle DRANCY

Il s'agit d'une autre disposition.

M. le maire

S'agissant du texte en lui-même, la rédaction est très claire et le code général des Impôts s'applique à tous. Selon le montant des travaux, l'abattement se situe entre 50 % et 100 %. On ne peut pas décider par exemple d'un abattement de 25 %.

Très honnêtement, nous y avons réfléchi, car votre motion nous a interpellés. Le conseil municipal de Bourg-la-Reine l'a par ailleurs votée. J'en ai parlé avec mon collègue de Bourg-la-Reine, mais la majorité municipale estime que cette mesure n'est pas juste. Elle peut effectivement inciter certains propriétaires à réaliser des travaux, mais je pense qu'il existe d'autres manières de le faire, et parfois même de les contraindre par le biais du DPE.

Par conséquent, la majorité ne votera pas cette motion.

Philippe SZYNKOWSKI

Avez-vous évalué le coût que pourrait avoir sur le budget de la Ville l'application d'une telle mesure ?

M. le maire

Le montant de la taxe foncière d'une propriété doit s'élever de moins de 1 000 à 12 000 euros. Si cela ne concerne que trois propriétés, c'est relativement peu, mais s'il y en avait 10, 20 ou 30... C'est assez difficile à évaluer.

Nous nous sommes renseignés auprès des villes qui appliquent cette mesure. Il ne s'agit pas d'un montant très important. Il est compris entre 50 et 100 000 euros. Cela reste néanmoins un cadeau que l'on fait aux propriétaires. Lorsqu'il s'agit d'un propriétaire bailleur, le coût des travaux de rénovation énergétique est déductible. C'est donc un double gain. Et s'il s'agit d'un propriétaire occupant, les travaux lui permettent d'augmenter la valeur de son bien et de diminuer ses dépenses d'énergie. Il garde par ailleurs la possibilité de le louer, puisqu'il améliore son DPE.

Ces travaux ne représentent pas uniquement un coût. Ils sont en quelque sorte rentables pour le propriétaire.

Philippe SZYNKOWSKI

Cela serait pourtant un beau cadeau pour la transition écologique.

Isabelle DRANCY

Pas forcément et c'est injuste.

M. le maire

Nous passons au vote sur la motion.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La motion proposée par le groupe Sceaux ensemble relative à la réduction de la taxe foncière pour les propriétaires qui s'engageraient dans des travaux de rénovation énergétique est rejetée à la majorité avec 5 voix pour (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Numa Isnard) ; 25 voix contre (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Hugues Ossart); 2 abstentions : (M. Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin)

Vœu de Sceaux Ensemble à destination de Hauts-de-Seine Habitat, afin d'obtenir confirmation de la réalisation des travaux de rénovation des locaux du CSCB aux Blagis

M. le maire

Nous avons maintenant un vœu présenté par le groupe Sceaux Ensemble grâce auquel nous allons apprendre ce qu'est le CSCB.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire.

Je pense que vous avez tous eu le document.

En préambule, je voulais juste savoir si ce vœu avait une raison d'être ou pas. Hauts-de-Seine Habitat a-t-il prévu de réaliser la rénovation énergétique du CSCB ? Si c'est prévu, je retire ce vœu.

M. le maire

Je ne suis ni administrateur ni président de Hauts-de-Seine Habitat. Je ne sais donc pas ce qui est prévu.

Jean-Christophe DESSANGES

Vous nous aviez parlé d'une feuille de route. *A priori*, cela doit apparaître dans cette feuille de route.

M. le maire

Hauts-de-Seine Habitat s'est engagé à faire un certain nombre de travaux de rénovation de ses bâtiments sur le quartier des Blagis. Mais la feuille de route n'est pas suffisamment précise pour que je sache s'il est prévu de rénover les locaux du CSCB. Ceci m'apparaissait être une évidence, mais il semble que cela ne soit pas forcément le cas.

Jean-Christophe DESSANGES

Très bien, je vais donc rapidement lire ce vœu.

Je rappelle très succinctement l'histoire de la création de cet établissement qui devient en 1971 le Centre social et culturel des Blagis, après s'être appelé ALFA, une association de loi 1901.

Le CSCB est depuis devenu un lieu essentiel et emblématique d'animation de la vie sociale et culturelle du quartier des Blagis à Sceaux. Ces activités touchent l'ensemble de la population, des plus jeunes aux plus anciens. Le CSCB est financé en partie par le département des Hauts-de-Seine et en partie par la ville de Sceaux.

Depuis la fin 2021, une opération de réhabilitation et de dynamisation du quartier des Blagis a été lancée, financée par l'Etat, le département des Hauts-de-Seine, la métropole du Grand Paris et soutenue par la Ville.

Dans le cadre de cette opération, l'office HLM Hauts-de-Seine Habitat a entrepris la rénovation du centre commercial et du parc de logements dont il est propriétaire.

Les travaux avancent, mais il semblerait que les locaux du CSCB ne fassent pas partie du processus de rénovation, alors même qu'ils n'ont pas bénéficié de travaux d'isolation depuis près de 60 ans.

L'absence d'isolation adéquate au niveau des murs et des grandes fenêtres entraîne non seulement des désagréments aux usagers du lieu (courants d'air, températures trop froides), mais aussi des coûts de fonctionnement importants, afin de chauffer et maintenir ces espaces en bon état.

Ces dépenses excessives, qui ne cessent d'augmenter avec la crise actuelle, ont un impact direct sur les ressources du CSCB, à qui elles sont facturées, ressources qui pourraient être autrement allouées à des actions sociales et culturelles bénéfiques pour notre quartier.

Devant l'absence de visibilité sur les travaux d'isolation que devrait entreprendre l'office HLM Hauts-de-Seine Habitat dans les locaux du CSCB, et compte tenu de l'enjeu financier associé à l'absence d'isolation de ces locaux, nous émettons le souhait que la Ville s'assure auprès de l'office HLM Hauts-de-Seine Habitat que les locaux du CSCB sont bien inclus dans les opérations de rénovation lancées en 2021.

Si tel n'était pas le cas, nous formulons le souhait que la Ville demande à Hauts-de-Seine Habitat d'inclure les locaux du CSCB dans ses opérations de rénovation.

Je vous remercie.

M. le maire

Merci, Monsieur Dessanges.

Il y a beaucoup à dire sur votre texte, mais je ne veux pas être trop long.

Vous indiquez que, fin 2021, une opération de réhabilitation et de dynamisation du quartier a été lancée, financée par l'Etat le département des Hauts-de-Seine, la métropole du Grand Paris, et soutenue par la ville. C'est une présentation étonnante.

S'il est vrai que le Département soutient le bailleur Hauts-de-Seine Habitat dans différentes réhabilitations et qu'il soutient également la Ville pour la mise en place des médiateurs qui démarreront leur activité début octobre, la contribution de la métropole du Grand Paris concerne quant à elle essentiellement l'accompagnement dans le cadre du dispositif des quartiers métropolitains d'innovation.

Quant à la contribution de l'Etat, elle n'est pas effective sur ce quartier. Ceci ne veut pas dire que l'Etat n'est pas présent, mais il ne contribue en rien à la rénovation et la réhabilitation du quartier des Blagis. Les principaux intervenants sont en effet Hauts-de-Seine Habitat et le département des Hauts-de-Seine.

Vous affirmez par ailleurs, des choses très étonnantes sur le budget du CSCB. Vous dites en effet que le CSCB est financé en partie par le département des Hauts-de-Seine et en partie par la ville de Sceaux.

Je vais vous donner les chiffres.

Le CSCB a un budget qui s'élève à 677 000 euros, financé à hauteur de 460 000 euros par des subventions, dont 300 000 euros de la Ville de Sceaux, 110 000 euros de la Caisse d'Allocations Familiales, 34 000 euros de caisses de retraite et 10 000 euros du Département.

C'est ainsi. Je ne réclame pas que ce soit différent, mais c'est en tout cas ainsi. On ne peut donc pas dire que la Ville vient seulement en soutien. Elle est au contraire le principal financeur du

CSCB à presque 50 % de son budget. Et c'est d'ailleurs cette participation de la Ville que vous ne votez pas lors de l'examen du budget.

Le CSCB paie une contribution tout à fait symbolique à Hauts-de-Seine Habitat pour l'occupation des locaux, ce qui est lié à l'histoire que vous avez rapidement rappelée tout à l'heure.

Je ne veux pas polémiquer davantage, car il est tard et que nous sommes tous fatigués, mais les erreurs figurant dans ce vœu interrogent sur le point de savoir si vous prenez vraiment connaissance des nombreuses informations qui vous sont communiquées lors des conseils, dans les différents rapports ou les communications de la Ville. Nous vous donnons en outre de nombreuses explications lors de nos réunions.

S'agissant de la réhabilitation des locaux du CSCB, et notamment de la rénovation des fenêtres qui sont extrêmement dégradées, je vous rappelle que nous avons voté une subvention d'équipement de 30 000 euros pour la bibliothèque et que le Lions Club a également attribué une somme de 8 000 euros. Les travaux ont été réalisés, les meubles sont en cours de livraison et la bibliothèque devrait rouvrir dans les prochaines semaines.

Cependant la réfection des fenêtres dépend du propriétaire des locaux, en l'occurrence Hauts-de-Seine-Habitat. Je suis donc intervenu à plusieurs reprises auprès du président de Hauts-de-Seine Habitat pour lui dire que la non-réfection des fenêtres dégradait des locaux pourtant refaits à neuf et qu'il était important qu'il entretienne son patrimoine. Je lui ai à nouveau écrit au début du mois de septembre et je lui en ai encore parlé aujourd'hui même, puisque j'ai eu l'occasion de le rencontrer dans un tout autre cadre.

Je ne sais donc pas quoi vous dire de plus. Le directeur général des services de Hauts-de-Seine-Habitat était d'ailleurs à Sceaux le 21 septembre dernier dans le cadre d'une réunion avec la présidente de l'Amicale des locataires des Bas Coudrais. Celle-ci a fait savoir à M. Vanoverschelde qu'il était important de travailler la question.

Votre vœu pose une question importante, mais les erreurs qu'il contient m'incitent à ne pas le voter, d'autant qu'il sera totalement inopérant puisque nous avons déjà entrepris les démarches nécessaires et que nous relancerons jusqu'à ce que nous obtenions satisfaction.

Qui souhaite intervenir ?

Liliane WIETZERBIN

Oui, moi aussi, j'ai été un peu surprise par ce vœu. Je pensais en effet que langue avait été prise sur ce sujet. Et je me suis dit qu'un tel vœu pouvait être néfaste au CSCB. Cela laisse entendre que les relations entre Hauts-de-Seine Habitat et la Ville ne sont pas forcément bonnes ou qu'il existe un manque de confiance de la part de la Ville.

Je ne suis pas certaine que ce vœu soit très constructif.

Sceaux, le 27 septembre 2023

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le vœu proposé par le groupe Sceaux Ensemble destiné au bailleur social Hauts-de-Seine Habitat sollicitant une confirmation de sa part que la réalisation des travaux de rénovation des locaux du centre social et culturel des Blagis est bien prévue au programme de rénovation des Blagis est rejeté à la majorité avec 4 voix pour (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard) ; 27 voix contre (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin).

XV- QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

XVI- COMMUNICATIONS DU MAIRE**M. le maire**

J'ai une communication à vous faire. Les personnes à qui elle était plus particulièrement destinée ne sont malheureusement plus là. Cette communication concerne le Chalet Blanc.

Ainsi que je vous l'ai exposé lors de notre réunion du 25 mai 2023, la Ville a réceptionné le 20 mars 2023 une déclaration d'intention d'aliéner portant sur la vente en viager du pavillon dit le Chalet Blanc, situé 2 rue du Lycée et inscrit à l'inventaire des monuments historiques, au titre des façades et de la toiture.

La vente a été conclue avec un bouquet de 850 000 euros et une rente viagère annuelle de 6 000 euros.

Le conseil municipal a décidé de me déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de l'aliénation de ce bien.

J'ai rencontré les candidats acquéreurs de ce bien, à savoir M. et Mme PLANTELIN-JOLY. Ceux-ci m'ont indiqué faire appel à un architecte du patrimoine pour préciser le projet de restauration du bien, qu'ils peuvent d'ailleurs mener en présence du bénéficiaire du viager, et déposer une déclaration de travaux. L'architecte sera en l'occurrence Mme Mélanie MAILLARD qui connaît Sceaux, le 27 septembre 2023

bien cet édifice et dont nous connaissons les compétences et la rigueur puisque c'est elle qui a défini et suivi le programme de travaux portant sur notre église Saint-Jean-Baptiste.

Les acquéreurs m'ont par ailleurs indiqué s'engager à entamer les démarches pour faire classer le Chalet blanc. Ils se sont engagés à ouvrir les espaces extérieurs de la propriété à l'occasion des journées du patrimoine.

Compte tenu de ces engagements, je n'ai pas procédé à la préemption du bien et ai décidé de faire confiance aux acquéreurs.

Nous resterons bien sûr très attentifs à toutes les mesures qui seront prises pour préserver et valoriser ce bien.

Je tenais à vous faire cette communication, puisque j'ai cru comprendre que l'un de nos collègues regrettait, dans une tribune à venir, l'acquisition de ce bien disant qu'il y avait sans doute mieux à faire. Cette acquisition n'est donc pas faite. Il ne faut pas écrire trop vite.

XVII- DÉCISIONS DU MAIRE

M. le maire

Le relevé des décisions du maire figure au dossier et vous m'avez posé des questions auxquelles j'ai répondu.

Maud BONTÉ

Monsieur le maire, je voudrais vous lire quelque chose.

Dans une réponse à une question écrite, le ministre de l'Intérieur précise que les dispositions de l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales imposent au maire de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attribution accordées par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22.

C'est donc à ce titre que je vous demande...

M. le maire

Ecoutez, chère Madame Bonté, j'ai rendu compte des décisions du maire. Vous avez le tableau.

Maud BONTÉ

Non. Pardonnez-moi, la phrase est très claire : « *Le ministre de l'Intérieur impose au maire de rendre compte des décisions...* »

M. le maire

Et c'est bien ce que j'ai fait.

Sceaux, le 27 septembre 2023

Maud BONTÉ

Pardon, je finis ma phrase. « ... *des décisions qu'il a été amené à prendre* ». Vous avez pris 82 décisions en trois mois. Je vous demande aujourd'hui d'en rendre compte. Si vous ne voulez pas répondre à mes questions, libre à vous, mais j'ai quelques questions à poser, s'il vous plaît.

M. le maire

Vous ne poserez pas vos questions. Vous disposez du compte rendu des décisions, et je vous ai demandé de nous poser vos questions si vous aviez besoin d'éclaircissement, ce que vous avez d'ailleurs fait. Nous vous avons donc répondu dans le cadre toutefois de ce qui est permis par les textes, en ce qui concerne notamment la protection du secret des affaires.

Vous n'avez donc pas à poser de question. Je vous ai rendu compte. Si vous estimez que ma façon de rendre compte n'est pas conforme à ce que vous souhaitez, prenez les initiatives qui vous semblent appropriées.

Nous passons aux questions orales.

XVIII-QUESTIONS ORALES**Question orale de M. Fabrice BERNARD****Fabrice BERNARD**

Il s'agit toujours de mes obsessions sur la rénovation énergétique.

Monsieur le maire, comme vous le savez, le dispositif MaPrimeRénov' a été mis en place par l'Etat depuis le 1^{er} janvier 2020.

Depuis, la ville de Sceaux a mis en place un PREP (Parcours de Rénovation Énergétique Performant), afin d'aider les Scéens propriétaires à constituer leur dossier d'évaluation des travaux de rénovation énergétique de leur résidence, ainsi que leur financement.

À ce jour, pouvez-vous nous donner un bilan de cette opération, en particulier nous indiquer le nombre de foyers scéens qui ont pu bénéficier du dispositif MaPrimeRénov' ?

Merci.

M. le maire

Je vais donc vous donner ces éléments d'information en vous rappelant d'abord que le PREP est un dispositif porté par la ville de Sceaux avec les communes d'Antony et Bourg-la-Reine.

À ce jour, 145 ménages ont sollicité le PREP, dont 80 ménages à Sceaux (55 %), 36 à Antony (25 %) et 29 à Bourg-la-Reine (20 %).

Seuls quatre dossiers sur 145 ont été identifiés comme pouvant réaliser une rénovation globale et complète. Les chantiers sont souvent complexes à faire aboutir pour des raisons financières ou architecturales.

Néanmoins, 81 ménages, soit 55 %, dont 50 à Sceaux, ont signé avec Soliha un engagement qui prévoit un accompagnement par l'opérateur pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique.

Il n'est pas nécessaire de faire une rénovation globale pour signer cet engagement. Il s'agit donc de travaux de rénovation partiels ou ayant un gain énergétique inférieur au seuil des 35 % qui ouvrent droit aux aides de l'Etat.

Ceci est un problème majeur qui nous empêche d'avancer. C'est un sujet qui ne dépend pas de nous, mais de l'Etat.

S'agissant maintenant de MaPrimeRénov', d'après les informations à notre disposition, seuls 73 dossiers ont été enregistrés par l'ANAH depuis 2020, dont 22 en 2023, ce qui est peu.

Le montant des aides obtenues à ce titre s'est élevé à 226 000 euros. Le taux de subvention moyen par ce dispositif pour les 73 dossiers a été de l'ordre de 21 %. L'impact de ce dispositif reste donc assez limité.

Le soutien de la Ville s'est intensifié depuis cet été à travers de permanences plus fréquentes et d'un renforcement de l'accompagnement.

Mais je pense que, pour beaucoup de raisons, la route reste longue. La route est droite, mais la pente est forte, comme dirait M. Raffarin.

Mme Gautier étant partie, nous passons à la question de Mme Bonté.

Maud BONTÉ

Je n'ai pas de question.

M. le maire

C'est dommage, parce qu'elle comportait de nombreuses erreurs. J'aurais pu une nouvelle fois faire œuvre de pédagogie.

Maud BONTÉ

Vos sarcasmes sont peut-être amusants, mais c'est vous qui faites de nombreuses erreurs par omission.

M. le maire

La parole est à M. Dessanges.

Sceaux, le 27 septembre 2023

Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES**Jean-Christophe DESSANGES**

Merci, Monsieur le maire.

Mme Bonté parlait d'erreurs de la Ville. Je vais essayer de poser ma question de la manière la plus neutre possible.

Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs, cette année, la ville de Sceaux va devoir payer plus de 600 000 euros de frais financiers supplémentaires en raison de la hausse des taux variables.

Compte tenu du contexte géopolitique et socio-économique, il est à craindre que le montant des frais financiers liés à la gestion de la dette soit du même ordre en 2024.

Pour rappel, 600 000 euros, c'est plus de la moitié du budget annuel alloué aux petites associations scéennes. C'est aussi près de 100 euros de pouvoir d'achat en moins, en moyenne, par foyer scéen propriétaire de son bien à Sceaux cette année. Et c'est enfin trois fois le montant de la prime de pouvoir d'achat exceptionnel dont le principe a été annoncé le 12 juin par Stanislas Guérini, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques dans le gouvernement Borne, prime qui sera d'ailleurs versée aux agents communaux entre 2023 et 2024.

Vous avez déclaré à plusieurs reprises que la Ville ne possédait pas dans son encours d'emprunts structurés ou toxiques. Alors, comment expliquer une hausse de 60 % des frais financiers liés à la dette sur une année ?

En février 2021, l'adjointe aux finances de la Ville mettait en avant « *la gestion très dynamique* » de la dette, afin de bénéficier pleinement de la diminution des taux. Il s'agit en fait d'une gestion classique de la dette basée sur un mix de taux fixes et de taux variables, convertibles à tout moment. Une gestion qui a rapporté aux finances de la Ville environ 100 000 euros entre 2020 et 2021.

Depuis la fin 2021, nous nous trouvons dans un contexte de remontée des taux variables, conséquence du resserrement des politiques monétaires des banques centrales et de l'augmentation de l'inflation, y compris en raison du conflit en Ukraine.

Aussi, nous aimerions savoir quelles actions ont été menées par la Ville vis-à-vis des banques prêteuses depuis 2020, afin de réduire les coûts financiers associés à la dette.

Je vous remercie.

M. le maire

Il y a plusieurs façons de voir les choses.

Il y a ce que vous dites, 600 000 euros en plus payés par la Ville en 2023, mais on peut aussi dire que cette dernière a économisé près de 320 000 euros par an pendant 10 ans grâce à sa gestion performante de la dette, soit un gain de 3,2 millions d'euros (comparaison entre ce qu'aurait coûté d'emprunter à taux fixe par rapport à un emprunt à taux variable tel que signé par la Ville). Pour l'instant, sur la durée, nous sommes encore 2,6 millions d'euros de gain. C'est là toute la vérité.

En effet, la Ville choisit à chaque fois d'emprunter soit en taux fixe, soit en taux variable, afin de réduire les coûts au maximum, tout en conservant un volant de stabilité. À ce jour, le portefeuille de la Ville est composé de 45 % de prêts à taux fixe et 55 % de prêts à taux variable. Comme vous le savez certainement – même si j'en doute parfois au vu de vos raisonnements – les taux variables sont beaucoup plus bas que les taux fixes et si, sur un prêt de 20 ans, nous payons deux ou trois échéances plus cher, comme nous allons le faire en 2023, 2024 et peut-être 2025, le gain sur la durée totale du prêt reste très important.

La hausse temporaire des taux d'intérêts payés par la Ville, passés de 1,1 à 1,7 million d'euros en 2023, correspond simplement au stock de dettes à taux variable de la Ville : l'annuité payée en 2023 est plus élevée, car elle est alignée sur les taux d'intérêt variables du jour, qui ont très fortement et très rapidement augmenté de 2022 à 2023. Mais nous payons aussi les erreurs de gestion qui ont été commises au niveau national et européen.

Comme je l'ai déjà évoqué lors de votre précédente question orale, la Ville n'a jamais signé aucun emprunt toxique et ne dispose d'aucun emprunt toxique ou structuré dans son portefeuille. Elle gère sa dette de manière active, en bon père de famille, comme l'a régulièrement reconnu la Chambre régionale des comptes.

Nous avons fait un calcul exact des économies réalisées par la Ville depuis 2012, dont nous pouvons vous transmettre le détail. Nous avons bénéficié de plusieurs années de taux négatifs : les villes qui ont décidé de n'emprunter qu'à taux fixe n'ont pas bénéficié de ces économies d'intérêts financiers.

Vous évoquez par ailleurs une « *hausse de 60 % des frais financiers liés à la dette cette année* » : le volume des intérêts payés par la Ville était très bas et toute hausse représente donc un pourcentage élevé. Pour vous donner un exemple : un enfant de 2 ans qui fête son 3^e anniversaire vieillit de 50 % en un jour. Un adulte de 50 ans qui fête son anniversaire le même jour ne vieillit que de 2 %. Pourtant, ils ont tous les deux un an de plus.

Depuis 2001, et pas seulement depuis 2020 comme vous semblez le penser, la Ville est en relation régulière avec ses établissements bancaires pour emprunter au taux le plus bas et gérer son stock de dettes, afin de réduire au maximum les intérêts payés. Je vous rappelle que la Ville reçoit toujours des réponses favorables à l'ensemble de ses appels de fonds, ce qui n'est pas le cas de toutes les collectivités.

Le taux moyen de la dette de Sceaux s'élève à ce jour à 3,73 % pour une durée de vie résiduelle de 14 ans, ce qui reste largement inférieur aux taux actuels proposés, à savoir entre 3,8 % et 4 % sur 15 ans.

Et je peux même vous dire que je ne suis pas certain que, lorsque nous aurons à emprunter dans les mois qui viennent, nous ne le ferons pas à taux variable. Nous pouvons en effet faire le pari que les taux baisseront à nouveau sous l'impulsion des politiques économiques menées à l'échelle nationale et européenne.

Je terminerai en vous rappelant que le taux moyen de la dette de l'Etat est autour de 3 %. Nous sommes à 3,7 %, soit seulement 0,7 point au-dessus de l'Etat, ce qui n'est pas si mal pour une petite ville de 20 000 habitants.

Question orale de M. Philippe SZYNKOWSKI

Philippe SZYNKOWSKI

Monsieur le maire, à Sceaux, au centre-ville et aux Blagis, les associations pour le maintien d'une Agriculture paysanne (AMAP) soutenues par la Ville ont une clientèle souvent fidèle à leurs offres de produits de consommation courante, cultivés sans faire appel aux pesticides, fongicides ni glyphosate, cet herbicide potentiellement cancérigène, auquel la Ville s'oppose depuis des années alors même que la Commission européenne propose d'en proroger l'utilisation 10 ans de plus !

Mais le bio est en mauvaise passe actuellement. Il est réputé plus cher que les produits industriels, même si à long terme son utilisation allège le coût, pour la Sécurité sociale, des maladies évitées par une alimentation plus saine.

L'explosion des prix alimentaires de ces derniers mois favorise aussi l'achat, hors des circuits issus de l'agriculture biologique, d'une alimentation généralement insipide à effets potentiellement délétères.

Le magasin bio La ruche qui dit oui n'est plus rue Houdan depuis quelques mois et exerce des activités de vente, peut-être plus modestes, dans l'espace solidaire rue du Four. Des chaînes bio mettent la clef sous la porte dans notre région.

Pourriez-vous nous spécifier si le relatif désamour actuel de ces produits se ressent aussi dans notre ville à travers l'activité des AMAP ?

Et si nécessaire quelles mesures de relance pourriez-vous proposer pour en relever l'attrait ?

Merci de votre réponse.

M. le maire

Merci, Monsieur Szykowski.

Sceaux, le 27 septembre 2023

Je veux d'abord vous préciser que la fermeture de la boutique La Ruche qui dit oui, dans la rue piétonne, ne s'explique pas par une insuffisance de clientèle, mais par un choix organisationnel des responsables de cette structure. Je crois savoir que le magasin de Sceaux, qui fut le premier, a été rapidement suivi par l'ouverture d'autres magasins. La croissance a été sans doute trop rapide et tous les magasins ont été fermés, alors même que celui de Sceaux fonctionnait le mieux. Ce n'est donc pas forcément lié à la désaffection de la clientèle.

L'AMAP est une association avec laquelle nous entretenons d'excellents rapports, mais nous n'en sommes pas gestionnaires.

Je peux néanmoins vous dire qu'au premier semestre 2023, le bilan de l'AMAP montre un bon fonctionnement à Sceaux.

Le nombre de familles clientes est en augmentation, il est de l'ordre de 150.

Certaines familles se partagent un panier, d'autres prennent deux paniers.

Une vingtaine de familles achètent ponctuellement des paniers supplémentaires

Le maraîcher avec lequel l'AMAP travaille a acheté 3 hectares supplémentaires il y a deux ans, soit une exploitation de 6 hectares.

Sceaux est la seule ville en France à avoir trois points de distribution, ce qui est très positif :

- ✓ La MJC avec 40 à 50 familles
- ✓ La Maison des transitions avec 50 familles
- ✓ Le CSCB avec 30 familles

Je voulais en profiter pour vous parler d'un partenariat très intéressant avec le Secours Catholique. Un tarif social a en effet été mis en place, afin de permettre aux familles les plus démunies d'intégrer l'AMAP malgré la faiblesse de leurs moyens financiers : huit familles en bénéficient à l'heure actuelle.

Les familles bénéficiaires du tarif social paient, selon leurs moyens, 3 ou 6 euros un demi-panier de légumes qui vaut 12 euros. Et 6 ou 12 euros un panier qui en vaut 24.

Le complément est pris en charge par le Secours Catholique qui subventionne le dispositif à hauteur de 10 000 euros par an.

Le Secours Catholique paie directement le maraîcher, et se charge de collecter l'argent des familles bénéficiaires du tarif social.

Ce partenariat entre l'AMAP bio de Sceaux, le Secours Catholique et la ferme Simonnet permet aux familles qui en bénéficient d'accéder à une alimentation de qualité, mais aussi d'améliorer leur inclusion sociale. Elles bénéficient ainsi du réseau de connaissances et d'entraide de l'AMAP (par

exemple, mise en place de différents groupes de dons de vêtements, d'échange de services, de bons plans, etc.).

Nous sommes plutôt heureux du fonctionnement de l'AMAP et nous espérons que cela dure.

Fabrice BERNARD

Une toute petite précision. La Ruche qui dit oui n'a jamais été un magasin bio. Elle garantit que les producteurs sont à très courte distance. C'est du local, des circuits courts, mais ce n'est pas une chaîne bio.

M. le maire

Vous avez raison de le préciser.

Question orale de Mme Liliane WIETZERBIN

Liliane WIETZERBIN

C'est une question sur la sobriété énergétique.

Monsieur le maire, il y a un an, le conseil municipal instaurait un plan de sobriété énergétique en vue de lutter contre la crise énergétique à laquelle notre pays faisait face.

Aujourd'hui, et même si les prix de l'énergie se sont stabilisés, à un niveau qui reste toutefois élevé, les économies d'énergie doivent rester une priorité. Elles sont indispensables pour lutter contre l'impact de la consommation d'énergie sur l'environnement, sur la biodiversité, sur le budget de notre ville.

Or, nulle mention cette année des actions entreprises par la Ville à ce sujet.

Voici donc mes questions :

Quelles mesures en faveur de la sobriété énergétique seront prises cette année ?

La mesure que propose le groupe Sceaux en commun, l'extinction partielle de l'éclairage nocturne entre 1 heure et 4 heures du matin est vertueuse, car elle préserve l'environnement, la biodiversité, la santé et génère des économies substantielles.

De nombreuses communes l'ont expérimentée avec succès, des bilans existent. Cette mesure ne nécessite par ailleurs aucun investissement important.

Monsieur le maire, pensez-vous examiner la mise en œuvre de cette mesure ?

M. le maire

Merci, Madame Wietzerbin.

Le 15 décembre 2022, j'ai déjà répondu à une question orale en apportant des précisions complémentaires. J'ai présenté le 22 juin 2023 une communication sur les résultats du plan de sobriété énergétique. Je vous disais à cette occasion que nous avons économisé sur les cinq premiers mois de l'année 100 MWh sur un total de 964 MWh par rapport à 2022.

S'agissant du gaz, nous avons diminué notre consommation de 36 % sur les cinq premiers mois 2023 par rapport aux cinq premiers mois de l'année 2022.

La tendance est la même jusqu'en juillet.

Nous allons maintenir nos actions dans ce sens. Le plan reste en vigueur.

S'agissant de l'éclairage public, je vous rappelle que nous avons transféré cette compétence à Vallée sud Grand Paris. Le pouvoir de police relève cependant de la compétence du maire qui peut décider de l'extinction de l'éclairage public.

Nous discutons avec le territoire de la mise en place d'un plan d'accélération du remplacement des luminaires par un éclairage LED. Nous sommes aujourd'hui à 32 %. Dans deux ou trois ans, l'intégralité de l'éclairage public aura été remplacée par des LED.

Ceci concerne toutes les villes qui ont transféré leur compétence éclairage public au territoire, à savoir Bourg-la-Reine, Fontenay, Malakoff, Clamart. Nous avons convenu que l'on pouvait procéder à la rénovation des supports de l'éclairage public indépendamment de la voirie.

Nous aurons alors la possibilité d'avoir des baisses d'intensité importantes. C'est la piste qui est privilégiée plutôt que celle de l'extinction totale, même si celle-ci présente des avantages certains sur le plan de la biodiversité.

Les discussions et les réflexions doivent se poursuivre sur le sujet et je compte sur vous, Madame Wietzerbin, pour me le rappeler à chaque réunion du conseil municipal.

Voilà, j'ai encore une information à vous donner. La prochaine réunion du conseil municipal était initialement prévue le 13 décembre. Elle aura finalement lieu le 8 décembre.

Je cède enfin la parole à Madame Deverre qui souhaite s'adresser à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Isabelle DEVERRE

Bonsoir à tous. Merci, Monsieur le maire.

Cela fait déjà huit ans que je travaille à Sceaux. Je n'ai pas vu le temps passer. Et comme je suis de nature curieuse, j'ai souhaité saisir une nouvelle opportunité professionnelle, ce qui est normal dans une carrière. Je travaillerai toujours pour une commune, mais dans un autre département, un peu plus proche de mon bassin de vie actuel. C'est une commune différente. Je suis toujours très attachée à la territoriale, donc je poursuis ainsi.

Sceaux, le 27 septembre 2023

Je voulais profiter de l'occasion, Monsieur le maire, pour vous remercier très sincèrement de m'avoir permis de travailler à Sceaux. C'est une ville vraiment dynamique, attractive et attachante.

Et je remercie vraiment tous les élus avec qui j'ai eu le plaisir de travailler pendant huit ans, y compris les anciens élus qui sont présents ce soir. Et j'aurais l'occasion de remercier les collaborateurs à une autre occasion.

Merci vraiment, Monsieur le maire. Merci à vous.

Applaudissements

M. le maire

Je veux simplement remercier à mon tour Isabelle Deverre du travail très important qu'elle a accompli à Sceaux, à la fois dans la modernisation de l'organisation communale, dans la gestion de notre ville et dans l'apport de nouvelles idées.

Huit ans, c'est déjà beaucoup et chacun comprend que vous souhaitiez vous rapprocher de votre domicile et surtout de relever un nouveau challenge sur une ville plus importante. Nous en sommes fiers. Cela veut dire que Sceaux forme bien ses cadres.

Chers collègues, bonne nuit.

La séance du conseil municipal est levée à 1 h 10.